

# CONSEIL COMMUNAL



Monts-de-Corsier, le 11 décembre 2023

CORSIER-SUR-VEVEY

## Procès-verbal no 2 / 2023-2024

### Séance du lundi 11 décembre 2023

Le Conseil communal est convoqué le 11 décembre 2023 à 20h00 à la Grande salle.

Présidence : M. François Rittmeyer, Président du Conseil communal

Scrutateurs : M. Benjamin Bigler

Mme Enrica Valentino, suppléante

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Nena Simic, excusée

Sont présent·e·s : 47 Conseillères et Conseillers communaux (sur 59)

Excusé·e·s (12) : Mmes Ferré Amandine, Gilléron Gwenaëlle, Henry Baudois Jocelyne, Khouri Dagher Leila, Mougneau Vandewalle Isabelle, Roth Mireille  
MM. Amstutz Florian, Bas Jérôme, Bourgeois Damien, Caron Bernard, Decurtins Artur, Monti Claudio

Il est 20h00 lorsque **M. François Rittmeyer**, Président, ouvre la séance.

#### **M. le Président**

Bonsoir à toutes et tous,

Je vous souhaite la bienvenue pour notre quatrième et dernière séance de cette année 2023.

Je salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. Hertzisen répondant police de proximité, l'éventuel public et la presse si elle est présente.

Cette séance sera bien chargée. Nous allons tenter d'être efficaces, mais que chacun se sente le droit de s'exprimer.

Comme vous le constatez la salle a pris une nouvelle disposition.

Notre Conseil est autonome pour mener à bien son travail. Lorsque l'on s'exprime, on s'adresse avant tout à nos collègues, les membres du Conseil. Ainsi je vous prie de vous déplacer au pupitre devant ces derniers et de prendre en main le micro pour vos interventions.

Si vous désirez vous adresser à notre Municipalité, il vous suffira de vous tourner quelque peu sur votre gauche.

Au vu des déplacements, il ne sera plus possible de faire des trop longs allers et retours dans la discussion.

Il y aura certainement des frustrations, mais l'important est d'avoir pu donner ses principaux arguments.



Un micro est un outil très efficace pour se transmettre des virus. A côté du pupitre se trouvent masques et gel hydroalcoolique pour ceux qui le désirent.

## 1. Appel

Avec 47 conseillères et conseillers présent à l'appel, le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

### M. le Président

Le bureau a reçu la démission de Madame Isabelle Mougneau de la commission de l'ASICC. Il nous faut donc ajouter un point 6 « Election d'un ou d'une membre au Conseil de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier, l'ASICC ». Les point 6 à 12 devenant 7 à 13.

Le bureau a reçu un nouveau préavis, le Préavis municipal no 17/2023 - Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve. Il prendra place au point 14, le 13 devenant 15.

### Ordre du jour modifié :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre
4. Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)
5. Élection(s) de membre(s) à la commission de gestion
6. *Election d'un ou d'une membre au Conseil de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier, l'ASICC*
7. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives
8. Communications de la Municipalité
9. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité
10. **Préavis n° 13/2023** : Révision des statuts de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier ASICC
11. **Préavis n° 14/2023** : Budget 2024 de la communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)
12. **Préavis n° 15/2023** : Budget 2024 du Fonds culturel Riviera
13. **Préavis n° 16/2023** : Budget communal 2024
14. **Préavis no 17/2023** : Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS)
15. **Rapport n° 04/2023** : Réponse à la motion (P. Groux) « pour la mise en place d'une mesure sociale contrebalançant la baisse d'impôts mise en place lors de l'introduction du règlement de la gestion des déchets »
16. Motions, postulats et projets rédigés
17. Interpellations
18. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

Nous pouvons passer au Vote

Ceux qui sont en faveur de l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié le font savoir par un lever de main ?

**L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.**



### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

#### M. le Président

Suite à une remarque reçue de la cheffe de la Concorde m'informant que lors de la séance de préparation de ce groupe, certains collègues avaient trouvé que ce PV était trop long, j'aimerais revenir sur les deux buts d'un procès-verbal.

Il est destiné aux personnes désirant s'informer, que ce soit nos collègues absent.e.s ou les citoyens et citoyennes. C'est d'ailleurs pour cela, par exemple, qu'y figurent les communications municipales au complet.

Il est aussi destiné à retrouver, par recherche électronique dans le PV et au besoin, ce qui avait été dit sur tel sujet ou ce qui avait été décidé.

Il n'est pas destiné aux membres présents au Conseil.

Des résumés des interventions permettraient d'économiser quatre ou cinq pages mais alors le PV ne remplirait pas ces deux buts.

Cela demanderait également bien plus de temps à notre secrétaire et ouvrirait tout grand la porte à des insatisfactions de la part des intervenants, mécontents du résumé de leurs dires.

Un long PV n'a aucune conséquence négative si ce n'est le gaspillage de papier et pour votre information seule une personne le reçoit sous cette forme.

Pour terminer, j'ai connaissance de la forme du PV de deux communes de la Riviera, les deux procèdent de cette manière et de plus le bureau a validé ce mode de faire au début juillet.

Si ces mots ne suffisent pas, je recommande aux membres insatisfaits du PV de préparer une intervention avec des propositions. Ceci pour notre prochaine séance afin de ne pas charger plus celle-ci.

Passons maintenant à notre PV, y-a-t-il des remarques à son sujet ?

#### M. Nicolas Luyet (A)

Nous avons un problème de Genoud, à la page 23 au 2<sup>ème</sup> paragraphe et à la page 24, ce n'est pas M. François Morier-Genoud, mais M. Roch Genoud qui a pris la parole.

#### M. Roch Genoud (A)

Je souhaite une reformulation à la page 24 concernant le préavis sur les toilettes, il est noté les employés de voirie sont éloignés de leur local de base et il faudrait noter : les employés de voirie se sentent éloignés de leur local de base.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Le procès-verbal est accepté à la majorité (3 abstentions).**

#### M. le Président

Je remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail et pour avoir pris la peine de demander des validations aux intervenants dont les dires n'étaient parfois pas assez clairs.

Je vous recommande, dans la mesure du possible, de mettre vos interventions par écrit et de les transmettre, suite à la séance, à Madame Morier.

### 4. Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

#### M. le Président

Le bureau a reçu les démissions de notre Conseil de Monsieur Florent Rouge de la Concorde, pour le 30 septembre dernier, de Madame Jessica Ribeiro de La Gauche pour le 31 octobre dernier et de Madame Valentine Reynes des Vert.e.s pour le 30 novembre dernier.

Lettre de Monsieur Florent Rouge. *lecture*

Lettre de Madame Jessica Ribeiro. *lecture*

Lettre de Madame Valentine Reynes. *lecture*



Je remercie Monsieur Florent Rouge, Madame Jessica Ribeiro et Madame Valentine Reynes pour leur apport dans notre Conseil et leur souhaite un bon chemin dans leurs vies personnelles et professionnelles.

La Concorde présente Monsieur Cyril Pargaud en remplacement de Monsieur Florent Rouge, La Gauche présente Monsieur Yvo Piazza en remplacement de Madame Jessica Ribeiro et l'Alliance présente Monsieur Stéphane Pfefferlé en remplacement de Monsieur Christofer Borloz qui a démissionné au mois de juin.

M. le Président précise que ces trois Messieurs sont éligibles. Messieurs Pargaud et Pfefferlé, ont leurs candidatures parrainées par six citoyennes et citoyens de la liste originale de parrainage du parti et Monsieur Piazza est dans les viennes ensuite du parti La Gauche. Il est donc déjà parrainé.

M. le Président donne la parole à Madame Meier pour une présentation de M. Cyril Pargaud.

#### **Mme Martine Meier (C)**

La Concorde a le grand plaisir de vous présenter M. Pargaud, pour devenir membre de ce Conseil. M. Pargaud est français, mais depuis 11 ans aux Monts-de-Corsier, il est contrôleur de gestion. Pour lui les Monts-de-Corsier sont un endroit spécial, car il y a fondé une famille avec sa femme qui est écossaise, ils ont trois enfants, qui sont nés aux Monts-de-Corsier et qui grandissent dans notre commune. Il souhaite s'intéresser de plus près aux enjeux de la commune, découvrir la démocratie de proximité en Suisse. Bonne chance M. Pargaud. J'aimerais préciser que M. Pargaud s'est préparé depuis plusieurs mois déjà à cette tâche en prenant part aux rencontres de la Concorde. Je vous demande de lui faire un bon accueil dans cette magnifique assemblée.

M. le Président donne la parole à Monsieur Ribeiro pour une présentation de M. Yvo Piazza.

#### **M. Tiago Ribeiro (VG)**

J'ai le plaisir de vous présenter M. Yvo Piazza, qui quand il rejoindra nos rangs, devrait être un visage familier pour certaines et certains d'entre vous, puisqu'il a déjà siégé comme vient-ensuite à la fin de la précédente législature. M. Piazza est membre du parti ouvrier populaire (POP) depuis 2019, il est au comité du POP Riviera depuis 2021, il est en parfaite adéquation avec ces valeurs que je connais bien, puisque c'est aussi un ami, c'est-à-dire la défense des minorités et je me réjouis de l'accueillir au sein du Conseil. Il est enseignant à Renens, au secondaire obligatoire, il habite au cœur du village et il est très enthousiaste à l'idée de siéger parmi nous. Merci de lui réservier un bon accueil.

M. le Président donne la parole à Monsieur Luyet pour une présentation de M. Stéphane Pfefferlé.

#### **M. Nicolas Luyet (A)**

J'ai le plaisir de vous présenter M. Stéphane Pfefferlé, il est marié et a 3 enfants. Il a travaillé à l'Agroscope de Changins comme mécanicien agricole, il habite aux Monts-de-Corsier dans la ferme familiale. Il travaille maintenant dans la Commune de Blonay – Saint-Légier comme employé de voirie. Je vous prie de lui faire un excellent accueil.

M. le Président précise que le remplacement de Mme Valentine Reynes pour le groupe des Vert-e-s se fera lors de la prochaine séance le 18 mars 2024.

#### **M. le Président**

Messieurs, je vous invite à venir jusqu'à moi afin de procéder à votre assermentation et de prêter serment.

Je vais vous faire lecture de l'article 5 du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey, après quoi, et suite à ma demande, vous serez prié de lever la main droite en disant solennellement « je le promets ».



Je prie l'assemblée de se lever, en signe de solennité et de profiter de ré-entendre la promesse que vous avez tous et toutes faite.

*Assermentation selon le cérémonial habituel et chaque candidat fait part de sa promesse.*

**M. le Président**

Je vous remercie, je vous félicite et vous souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil. Je souhaite que votre travail de conseiller communal vous apporte du plaisir et des enseignements nouveaux. Les membres du Conseil, les habitantes et habitants de notre Commune vous remercient d'avance pour votre apport.

Vous pouvez maintenant prendre place officiellement dans l'assemblée sous les acclamations de vos nouveaux collègues.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**5. Élection(s) de membre(s) à la commission de gestion**

**M. le Président**

Le groupe de l'Alliance propose Mme Anne Volet pour remplacer M. Chrisofer Borloz.

Le groupe des Verts/la Gauche propose Mme Françoise Cork et M. Yvo Piazza en remplacement de Mme Jocelyne Henry Baudois et de François Morier-Genoud.

M. Piazza a déjà été présenté. M. le Président demande aux chefs de groupes s'ils veulent présenter leurs candidats.

**M. Olivier Schorer (VG)**

Notre groupe vous propose la candidature de Mme Françoise Cork, habitant aux Monts-de-Corsier depuis 50 ans, madame Cork est une dynamique grand-maman qui aime beaucoup le camping. Elle a des doubles formations en science politique et en science de l'environnement. Cherchant à travailler pour le bien commun, elle a déjà siégé dans notre Conseil en 1977 et 2005 et en a été la première présidente.

Comme il n'y a pas d'autres candidatures, M. le Président propose d'élire les candidats par acclamations.

**Mme Anne Volet, Mme Françoise Cork et M. Yvo Piazza sont élus membres de la Commission de Gestion.**

*Applaudissements de l'assemblée.*

Je remercie Madame Anne Volet, Madame Françoise Cork et Monsieur Yvo Piazza pour leur engagement et je leur souhaite du plaisir et un bon travail dans notre commission de gestion.

Cette commission est maintenant complète. On lui souhaite de mener à bien ses tâches et aussi une bonne reconnaissance de son travail de la part de la Municipalité.

**6. Élection à la commission ASICC**

**M. le Président**

Le bureau a reçu, le 29 novembre, la démission de Madame Isabelle Mougneau du Conseil de l'ASICC. *Lecture de la lettre.*

Votre président a pris acte et a remercié vivement Madame Mougneau, en votre nom, pour avoir, en tant que vice-présidente, assumé la présidence du conseil de l'ASICC et pour être arrivée à faire en sorte que le Conseil de l'ASICC puisse poursuivre ses tâches, durant la dernière vacance de présidence.



Le travail au Conseil de l'ASICC est de plus en plus conséquent et complexe, cela surtout pour les membres du bureau et encore plus pour la présidence et la vice-présidence.

A tel point que l'on peut se demander si l'organisation actuelle, si les moyens à disposition sont suffisants pour permettre à des gens de milice d'assumer ces tâches, cela bien évidemment en plus de leur travail au sein de notre Conseil.

Je prie la Concorde de nous présenter un candidat ou une candidate lors de notre prochaine séance, soit le 18 mars 2024. La prochaine séance de l'ASICC étant le 28 mars, il nous sera possible d'élire cette personne avant.

## 7. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

### M. le Président

Avant d'aborder ce point, j'ai le plaisir d'accueillir Madame Maurine Volet à qui le bureau a demandé de se présenter et de nous parler de son poste au sein de l'administration communale, de ses objectifs, de ses réalisations et de ses projets.

Lors de notre prochaine séance, Monsieur Vincent Dellasperger viendra également se présenter et présenter son poste.

Je passe la parole à Monsieur Bernard Schär.

### M. Bernard Schär, Municipal

Je prends la parole pour faire une brève introduction de Madame Maurine Volet qui occupe la fonction de coordinatrice de la vie communale et associative depuis le 1er avril 2022.

Pour rappel, il s'agit d'un poste à 40%.

Dans les grandes lignes, les missions de ce poste sont :

- Animer la vie de la commune et garantir la bonne organisation des manifestations villageoises proposées par la Municipalité.
- Planifier, promouvoir, aider à l'organisation et assurer la coordination de manifestations mises sur pied sur le territoire communal
- Soutenir les associations et sociétés locales

Le but visé par la Municipalité, au travers de ces différentes activités, est de renforcer les liens sociaux entre les habitantes et habitants de la Commune.

Pour les sociétés locales et pour les organisateurs de manifestations, Madame Volet fait office d'intermédiaire entre eux et la Commune ; une sorte de « guichet d'entrée ».

Pour la suite, je vais directement donner la parole à Madame Volet qui présentera avec plus de détails et d'informations, les activités et les services qu'elle déploie.

### Mme Maurine Volet

Je m'appelle Maurine Volet, née Neyroud, je viens de Chardonne où j'ai fait toute ma scolarité, nous sommes descendus sur Corsier et j'ai aussi grandi ici.

Depuis mon plus jeune âge je me suis intégrée dans la vie du village, en étant active à la société de gym, j'ai intégré la jeunesse du cercle de Corsier où j'ai organisé des manifestations. Ma première manifestation était le match aux cartes, ensuite j'ai intégré le comité de Corsier en fête où j'étais responsable boissons.

Je suis allée à Changins pour faire ma formation de base d'oenologue, puis je suis revenue dans la région où j'ai pris la fonction de caissière des vignerons de Chardonne, je le suis toujours actuellement.

J'ai passé l'autre rive à Blonay - Saint-Légier où je suis actuellement conseillère communale et membre de la COGEST.

Quand j'ai entendu parler du poste qui s'est libéré, j'ai pensé que c'était un poste fait pour moi, car je faisais partie des sociétés locales et je connais le tissu associatif, c'est pour cela que je me suis lancée.



Pour ce qui est de mes tâches à Corsier, au niveau de l'animation villageoise, j'ai fait une petite rétrospective de l'année 2023 :

- Sortie des aînés, où j'ai aidé le comité d'organisation dans les devis des cars, la négociation des prix pour les plats et autres.
- Le parcours santé, nous n'avons pas encore fait de pub, je suis en train de travailler sur un projet pour l'inauguration de l'année prochaine. J'ai coordonné avec la voirie pour poser les panneaux et faire en sorte qu'ils soient compatibles pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- J'ai créé l'affiche pour la fête des voisins, avec le logo et la publicité de base.
- Le 1<sup>er</sup> août et la sortie du Conseil communal, avec une organisation de A à Z, normalement pour le 1<sup>er</sup> août la commune collabore avec la société de développement et la gym, cette année il n'y avait que la société de développement.
- Action solidaire pour Pro Senectute, où j'assure la réservation des salles et les diverses demandes.
- Cette année, nous avons inscrit la commune à l'action national Suisse Bouge. Je suis déjà en train de plancher sur deux-trois projets dans le cadre de Suisse Bouge, qui n'a pas eu beaucoup d'engouement cette année, mais cela va venir.

Ce que j'ai envie de dire sur ces animations villageoises, c'est que j'ai l'habitude d'organiser des manifestations et de collaborer avec plein de monde, dans un comité nous sommes plusieurs et on peut se soutenir, mais là le défi c'est que, même si je transmets les informations à la Municipalité pour validation, je suis seule organisatrice.

En ce qui concerne les sociétés locales, je suis un guichet un peu unique, où ils peuvent passer par moi pour réserver des salles et pour faire des demandes, je fais office de facilitation pour les sociétés qui ne savent pas où chercher les informations, à qui demander et je les aide à ce niveau-là ; en remplissant le formulaire pocama, pour faire des impressions d'affiche et distribuer des flyers.

*M. le Président remercie Mme Volet et lui souhaite le meilleur dans son travail.*

*Applaudissements de l'assemblée.*

#### Une correspondance :

1) Le 27 septembre, nous avons reçu la lettre d'un conducteur de bus VMCV, Monsieur Bernard Decrey, dénonçant une crise sévère au sein de son entreprise.

La Municipalité a également reçu cette lettre.

Pour ce qui est de notre Conseil, j'ai accusé réception et décidé, en accord avec le vice-président, de transmettre cette question à la commission de gestion.

#### **Communications :**

1) Tournus dans la rédaction des rapports de commission ad-hoc.

Le bureau avait prévu de mettre en place un tel tournus afin que ce ne soit pas toujours les mêmes membres qui ont la charge du rapport.

Après s'être penchés sur la réalisation, le président, le vice-président et notre secrétaire, se sont rendu compte que ce n'était pas facile et finalement peu opportun.

Nous désirons en rester à la situation actuelle.

2) Notre secrétaire et moi-même avons décidé que notre Conseil devienne membre de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois. La cotisation est de 50 francs par année.

Cela permet à notre secrétaire de pouvoir échanger avec d'autres personnes remplissant les mêmes fonctions et de recevoir des informations de première main.

3) Le bureau a décidé de la création d'un document « Points en attente » à mettre en annexe à l'ordre du jour. Il nous faut des outils de suivi.



#### 4) Elections fédérales.

Le travail de préparation a été énorme d'une part car ce sont des élections compliquées et d'autre part car nous avions un tout nouveau logiciel pour le dépouillement au Conseil des Etats.

Je remercie grandement Mesdames Magali Décosterd, Natalija Simic et Monsieur Fabrice Coppex pour leur participation à ces préparatifs.

Le bureau avait décidé de la convocation de citoyennes et citoyens pour le dépouillement afin de vous soulager. Cela a été fait pour le dimanche 22 octobre.

Nous étions une vingtaine de personnes, le bureau au grand complet, un membre de notre Conseil, Monsieur Cherix, et une dizaine de citoyens et citoyennes.

Malgré les nombreux recomptages, finalement tout s'est bien passé, y compris pour le deuxième tour au Conseil des Etats.

Un grand merci à tous les participants.

#### 5) Verrée des après séances

Le bureau a désiré organiser une petite verrée après chaque séance, pour ceux d'entre vous qui en ont le temps et l'énergie, afin de pouvoir poursuivre les échanges de manière moins formelle. Madame Simic étant absente, je remercie celui ou celle d'entre vous qui ferait le service après notre séance.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications du bureau. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### 8. Communications de la Municipalité

#### 7.1) Reçues par messagerie avant la séance :

***Administration générale, Aménagement du territoire & Police des constructions – Arienne Rouge***

**Dicastères de la Municipalité** : comme vous en avez été informés par courriel le 14 novembre dernier, des changements de dicastères ont eu lieu dernièrement au sein de notre exécutif, plus particulièrement entre MM. Hervé Liniger et Cédric Desmet.

Les principaux changements sont liés aux domaines du développement durable et de l'Association scolaire. En effet, le thème du développement durable - qui nécessite une somme de travail toujours plus conséquente - a été confié à M. Hervé Liniger et afin qu'il puisse se consacrer pleinement à ce dossier, le dicastère relatif à l'Association scolaire a été repris par M. Cédric Desmet.

**Horaires de fin d'année de l'administration communale** : les bureaux de l'administration communale seront fermés au public du vendredi 22 décembre 2023 à 11h00, au jeudi 4 janvier 2024 à 08h00.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes de fin d'année et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

**Conseil communal – Séances 2024** : faisant suite aux décisions prises lors de la dernière séance du Conseil communal, nous vous rappelons ci-dessous les dates arrêtées pour les séances du Conseil communal de l'année 2024, à savoir :

Lundi 18 mars 2024, à 20h00, à la Grande salle

Lundi 10 juin 2024, à 20h00, à la Grande salle

Lundi 23 septembre 2024, à 19h00, à la Chapelle des Monts

Lundi 28 octobre 2024, à 20h00, à la Grande salle



Lundi 9 décembre 2024, à 20h00, à la Grande salle

Quant au repas du Conseil communal, il aura lieu le vendredi 8 novembre 2024, à 19h00.

**Aménagement du territoire - PACom** : la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a demandé une prolongation pour effectuer l'examen préalable du Plan d'Affectation Communal (PACom).

**Protection des biens culturels (PBC)** : selon l'inventaire cantonal qui nous a été remis dernièrement par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), 9 biens corsierans y sont répertoriés, à savoir : le Café de la Place ; le Manoir de Ban (maison de maître et parc) ; la Cure ; le Temple de St-Maurice ; la Maison de commune ; la Maison de la Place du Temple 8 ; la Maison de maître de la rue du Château 6 ; les Maisons vigneronnes de la rue du Château 2 et de la route de Corseaux 2.

#### ***Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes – Bernard Schär***

**Sociétés locales** : la Municipalité remercie les sociétés locales, les différents bénévoles, ainsi que notre Coordinatrice communale, pour l'organisation des manifestations suivantes :

- la Nuit du Vin-Cuit de la société de Jeunesse, le 14 octobre 2023 ;
- Dimanche avec Charlot le 12 novembre, les Fenêtres de l'Avent au mois de décembre, ainsi que le Noël au Village le mercredi 20 décembre 2023, dès 18h00, dans la cour des écoles organisés par la société de Développement ;
- le Troc d'hiver organisé par le Ski-Club le 24 novembre 2023 ;
- le concert de Noël de l'Ensemble Couleur Vocale, le 3 décembre 2023 au Temple ;
- le repas de Noël organisé par la Paroisse réformée Corsier-Corseaux, le dimanche 24 décembre 2023, à 18h30, au Foyer paroissial (sur inscription)
- le Petit Nouvel An costumé organisé par la FSG Corsier-Corseaux, le 6 janvier 2024, dès 22h00, à la Grande salle ;
- les soirées annuelles de la Fanfare l'Amitié des Monts-de-Corsier, le 20 janvier 2024, à 20h00, à Châtonneyre et le 27 janvier 2024 à 20h00, à la Grande salle.

Cette année à nouveau, la Municipalité a participé aux Fenêtres de l'Avent le lundi 4 décembre devant la Maison de commune et elle remercie celles et ceux qui ont pu la rejoindre pour les bons moments échangés.

Nous espérons vous rencontrer lors des différents événements qui n'ont pas encore eu lieu, auxquels vous êtes toutes et tous convié·e·s.

#### ***Bâtiments & Transports – Pierre-André Debétaz***

**Pinte du Châtelard** : les travaux de rénovation du bâtiment de la Pinte du Châtelard avancent selon le planning. La signature du bail à loyer pour locaux commerciaux avec le futur gérant est en cours de finalisation. Lorsque cette démarche aura abouti, le nom du gérant vous sera communiqué.

**Bornes de recharge pour véhicules électriques** : dans le cadre de son plan énergie et climat (PECC), la commune s'est dotée d'une installation publique de recharge pour les véhicules électriques. Deux des trois bornes installées à la rue du Collège sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et seront mises en service début décembre sur le réseau EV-PASS. L'excédent de production de l'installation solaire photovoltaïque des pavillons scolaires provisoires alimente ces bornes. L'installation de trois bornes va permettre l'encaissement d'une subvention cantonale.



## Voirie, Gestion des déchets, Routes & Chemins – Michel Ceppi

**Personnel de voirie** : nous vous informons que M. Nicolas Grangier, chef de voirie, a suivi un cours de la société Swiss Safety Center AG dernièrement, lui permettant d'effectuer des contrôles des aires de jeux.

### Routes et chemins :

- la mise à l'enquête concernant les travaux de réfection de la route de l'Esplanade, englobant l'extension de la zone 30 km/h, a lieu du 15 novembre au 14 décembre 2023 ;
- dans le cadre de la réfection des chemins AF, les travaux aux endroits suivants sont terminés : chemins des Espersiers (Secteur Ouest), de la Céramone, du Burgoz (partie inférieure) et des Colonies. Il n'y a pas de dépassement des coûts à prévoir. Les travaux ont été réalisés tels que prévus.

Des fouilles pour les collecteurs communaux et pour le réseau du SIGE sont en cours au chemin des Espersiers (Secteur Est). Toutes les fouilles seront remblayées durant les vacances de fin d'année. Les travaux reprendront à fin janvier 2024.

**Canalisations et cours d'eau** : suite aux intempéries de mi-novembre, plusieurs inondations ont eu lieu sur le territoire communal. Des études sont en cours afin de diminuer les risques, voire les supprimer, si possible. Le secteur le plus impacté est celui des Monts-de-Corsier où la gestion des eaux de ruissellement est très compliquée du fait de l'impossibilité de l'infiltrer dans le terrain. Aucun cas d'inondation n'est imputable au mauvais entretien des collecteurs ou des ruisseaux. Les précipitations ont été mesurées à 81mm d'eau par m<sup>2</sup>, tombés en 1.5 à 2 jours.

**Plantation d'arbres sur le domaine public communal** : la plantation d'arbres qui devait avoir lieu cette année est reportée à l'année prochaine dans le but d'obtenir de futures subventions cantonales pour chaque arbre planté.

**Mobilité douce** : 8 arceaux à vélos ont été posés à l'arrêt de bus « Quai C » du giratoire de La Chaux aux Monts-de-Corsier.

**Passerelle sur la Veveyse en Moille-Saulaz** : en accord avec la commune de Blonay-St-Légier, les travaux de réalisation d'une nouvelle passerelle sur la Veveyse au lieu-dit « en Moille-Saulaz » feront l'objet d'un préavis l'an prochain.

**Gestion des déchets** : nous avons le plaisir de vous informer qu'après de longs mois d'attente, le système de valorisation optimale d'aliments GastroVert est opérationnel sur le territoire communal depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Il permet de déposer gratuitement tous les déchets alimentaires tout en allégeant les sacs taxés. Vous pouvez y déposer tous les restes d'aliments exempts de matières indésirables. Les instructions d'utilisations sont présentes sur chaque installation. Nous vous rappelons que les conteneurs s'ouvrent uniquement au moyen de la carte déchèterie.

Deux séances d'informations pour se familiariser avec le système ont eu lieu à l'éco-point de la Planie les samedis 2 et 9 décembre 2023.

Sept différentes stations GastroVert sont à disposition aux endroits suivants :

- 1) Déchèterie de la Planie (éco-Point)
- 2) Chemin des Vergers
- 3) Chemin de Meruz (Cimetière)
- 4) Chemin Vert (Croisement avec Esplanade)



- 5) Chemin Vert (Derrière Obrist)
- 6) Rue de Jaman (éco-Point)
- 7) Chemin de la Dautère (éco-Point)

**Déchèterie intercommunale de Praz-Libon et circulaire « déchets »** : lors de sa séance du 9 octobre dernier, la Municipalité a décidé d'ajouter deux plages-horaires supplémentaires d'ouverture de la déchèterie de Praz-Libon au public à partir de 2024. Il s'agit des périodes suivantes : mardi et mercredi de 10h00 à 12h00.

Vous recevrez prochainement la circulaire annuelle en lien avec l'évacuation des déchets pour l'année 2024 sous une nouvelle forme. Elle tiendra compte du changement précité.

**Véhicules de voirie** : un nouveau tracteur de marque John Deer a été commandé en octobre dernier, afin de remplacer le tracteur actuel de même marque, dont la première mise en circulation date de novembre 2005.

#### **Cohésion sociale, Jeunesse & Sports – Cédric Desmet**

**Informatique** : après un audit approfondi de la sécurité informatique communale, l'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité a délivré en octobre dernier à la commune de Corsier-sur-Vevey le label "cyber-safe".

**Nonagénaire** : un nonagénaire a été fêté à la fin de l'été. Il s'agit de Monsieur Gaston Gruaz, qui a eu 90 ans le 16 septembre 2023. Nous lui adressons nos sincères félicitations !

**Pro Senectute Vaud « Actions communautaires »** : la « matinée numérique » qui a eu lieu le lundi 9 octobre à la salle de Château 2 a reçu un bon écho et les participants ont grandement apprécié cette séance de formation aux outils digitaux.

**Social** : en réponse à Mme Henry-Baudois qui cite ce qui se pratique à La Tour-de-Peilz pour les personnes au social qui reçoivent CHF 400.00 au mois de décembre, ceci, sans rien demander, et qui souhaite que la commune prenne en compte cette idée, la Municipalité répond comme suit :

La Commune de La Tour-de-Peilz offre une allocation aux personnes bénéficiaires des Prestations Complémentaires AVS/AI. Il s'agit de personnes dont les rentes « ordinaires » AVS/AI et LPP n'atteignent pas les montants reconnus pour couvrir leurs besoins vitaux et leur loyer. L'aide dont il est fait mention est **l'allocation de Noël** d'un montant de CHF 400.00.

Ce montant est versé en fin d'année uniquement aux bénéficiaires des Prestations Complémentaires AVS/AI vivant à domicile, selon une liste fournie par l'Agence d'Assurances Sociales.

Lors de sa séance du 6 novembre dernier, **la Municipalité a décidé d'offrir deux bons de CHF 50.00 à faire valoir auprès de l'épicerie du village**, aux habitants au bénéfice de prestations complémentaires, ceci à partir de la fin de l'année 2024. Cette action sera financée par le fonds social communal.

Pour l'heure, l'administration est en contact et discussion avec l'ARAS en vue de déterminer les modalités visant à pouvoir entrer en contact avec les personnes concernées, cette information n'étant ni connue, ni accessible à la commune.

**ASICC – Accueil parascolaire** : dès l'été 2024, afin de répondre aux demandes de nombreux parents, l'ASICC proposera un accueil parascolaire pour les enfants de 4 à 8 ans inscrits à Ondine durant l'année, et ce durant 3 semaines des vacances d'été, sur le site de Corsier-sur-Vevey. Cette offre sera accessible à 48 enfants par semaine, avec un tarif adapté selon les revenus du



ou des parents. Une analyse détaillée sera effectuée à la rentrée pour définir si cette offre devrait devenir pérenne.

#### Eaux, Travaux & Sécurité – Christian Kaelin

**Illuminations du village à l'occasion des fêtes de fin d'année** : pour la deuxième année consécutive, la Municipalité a décidé de renoncer à illuminer le village lors des fêtes de fin d'année, ceci par mesure d'économie d'énergie. Nous vous remercions pour votre compréhension.

**Romande Energie** : en référence au voeu émis par M. Patrick Groux (C) lors de la séance du 12 juin 2023, que la Municipalité interpelle la Romande Energie et lui exprime – au nom des habitants – sa réprobation et son inquiétude face aux augmentations des coûts d'électricité, la Municipalité précise ce qui suit :

Après la forte hausse des tarifs de l'électricité en 2023, Romande Energie annonce une stabilité de ses tarifs 2024 et compensera les augmentations des coûts de son réseau et du réseau national (Swissgrid). Toutefois, la facture du consommateur augmentera en raison de l'introduction d'une nouvelle taxe fédérale et de la hausse de la TVA de 7,7 à 8,1 %.

Sur fond de crise climatique et de nécessaire décarbonisation, la société s'électrifie fortement et la demande en énergie en hiver dépasse aujourd'hui largement l'offre en Suisse. Dans un contexte encore tendu quant à la disponibilité du parc nucléaire français, la sortie du nucléaire en Allemagne, la crise géopolitique et l'absence d'accord-cadre avec l'Union européenne, le prix de l'énergie est néanmoins légèrement redescendu par rapport à la crise des marchés en 2022, sans toutefois revenir aux prix que nous connaissons avant l'été 2021. La Suisse est généralement exportatrice d'électricité, mais elle produit surtout en été lorsque le pays en a moins besoin. Durant la saison hivernale en revanche, ses besoins augmentent fortement et la Suisse doit importer et donc acheter de l'énergie sur le marché européen afin d'assurer sa sécurité d'approvisionnement.

Au vu de ce contexte, les enjeux d'approvisionnement sont aujourd'hui majeurs. Le réseau évolue, ses coûts augmentent.

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 et des risques de pénurie annoncés à l'automne 2022, les productions décentralisées ont explosé et il importe plus que jamais de renforcer le réseau et de le préparer au mieux pour le futur. Aussi, les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) poursuivent le déploiement des smart meters permettant une meilleure connaissance de la consommation qui contribue à plus d'efficience. En effet, les installations solaires se multiplient et produisent de l'énergie à des moments précis de la journée que le réseau doit pouvoir absorber.

Les GRD tels que Romande Energie se voient également contraints de facturer les augmentations des coûts du réseau national, Swissgrid, tant au niveau des services système que de l'entretien du réseau très haute tension (THT) et des pertes d'énergie dues à l'acheminement de l'énergie. Pour 2024, Romande Energie absorbe cette hausse du timbre d'acheminement par une baisse sur la composante énergie.

La Suisse a plus que jamais besoin de développer sa capacité à produire des énergies renouvelables. Avec l'acceptation de la loi climat, la réalisation des projets de production doit accélérer et la Confédération entend en faciliter les procédures. Romande Energie possède un parc de production propre conséquent mais ambitionne de le développer tant au niveau solaire, hydraulique que thermique et prochainement, éolien avec la mise en service cet automne de son premier parc éolien à Sainte-Croix. Gagner en autonomie permettra à la Suisse de s'affranchir de sa dépendance des pays voisins et de l'importation d'énergie non renouvelable.

La production propre de Romande Energie est automatiquement dédiée aux clients captifs et répond à 40% des besoins à ce jour. Celle-ci dépend toutefois de la pluviométrie qui semble



meilleure cette année qu'en 2022. Pour compléter la fourniture d'électricité, Romande Energie achète de l'énergie sur le marché, ceci jusqu'à 4 ans à l'avance afin de pouvoir lisser au mieux les effets des marchés. Grâce à sa politique prudente d'achats sur les marchés et à sa production propre, Romande Energie baissera en 2024 le prix de vente de l'énergie et parviendra ainsi à compenser l'augmentation des coûts du réseau.

La baisse des tarifs de l'énergie tient compte également de la baisse de la marge brute allouée aux GRD pour leur activité de vente d'électricité aux clients captifs. Cette marge est définie par l'EICOM (Commission Fédérale de l'Électricité) et s'applique par compteur et par an. Elle est donc totalement indépendante du prix et de la quantité de kWh distribués. Elle passe de CHF. 75.00 à CHF. 60.00 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les enjeux de l'approvisionnement de notre pays et les risques de pénurie ont mené la Confédération à exiger de Swissgrid la constitution d'une réserve hivernale d'électricité. Le coût de celle-ci est reporté pour la première fois en 2024 sur les consommateurs qui paieront 1.20 ct/kWh supplémentaire. Cette nouvelle taxe sera ajoutée à l'actuelle taxe fédérale de 2.30 cts/kWh pour la promotion des énergies renouvelables.

En conséquence, par rapport à 2023, les tarifs intégrés 2024 (acheminement, énergie, hors taxes fédérale, cantonale, communale, et TVA) de Romande Energie resteront stables pour 2024. La facture finale présentera une hausse et ce, malgré l'effort de Romande Energie sur la partie qu'elle peut influencer.

Par exemple : un ménage à Corsier-sur-Vevey, dans un appartement de 4 pièces consommant 2'500 kWh/an, verra sa facture passer de CHF 923.77 en 2023 à CHF 959.53, TVA incluse, en 2024, soit une augmentation de 3.9%.

**Association Sécurité Riviera - Maison de la sécurité** : un projet de Maison de la sécurité prévoit le regroupement de plusieurs services d'urgence intercommunaux de la Riviera. En réflexion au sein de l'Association Sécurité Riviera (ASR) depuis plusieurs années, le projet actuel vise un terrain qui est propriété de la Commune de Montreux. A l'issue de l'étude de faisabilité, la poursuite des démarches a récemment été acceptée par le Conseil intercommunal. Après discussion avec l'ASR, la Municipalité de Montreux a également donné son feu vert, tout en s'assurant que le projet fera l'objet d'un vote populaire au niveau communal. Afin que le Conseil communal, puis la population montreusienne puissent se prononcer en connaissance de cause, il apparaît nécessaire que les contours du projet soient suffisamment définis. Il a ainsi été convenu entre la Municipalité et l'ASR que le bureau d'étude en charge du projet puisse aller de l'avant avec l'élaboration du Plan d'affectation et, en parallèle, qu'un concours d'architecture soit lancé. La Municipalité de Montreux a en outre reçu la garantie que les contraintes communales seront prises en considération et qu'elle sera tenue informée de l'avancement du projet.

Conscients des enjeux liés à l'aménagement du territoire et soucieux de maintenir un dispositif sécuritaire régional cohérent et efficient, les représentants de l'ASR ont confirmé à la Municipalité de Montreux, que le Comité de direction poursuivra ses réflexions et analyses afin d'affiner le projet et trouver, si nécessaire, des options alternatives. Dans cette perspective, une Commission consultative sera constituée, lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal, pour le développement de ce projet stratégique.

## 7.2) Autres communications de la Municipalité :

### **M. Cédric Desmet, Municipal**

J'ai le plaisir de vous annoncer que le bail a été signé vendredi dernier pour la pinte du Chatelard, nous pouvons enfin vous annoncer le nom et le profil du restaurateur qui va reprendre cette pinte avec une ouverture prévue en juillet 2024.



Monsieur Meziane Lacombe, né en Normandie dans les années 90, est arrivé en Suisse en 2011. Il est alors tout juste âgé de 18 ans lorsqu'il entame sa première saison à Verbier (VS). Après plusieurs années à enchaîner les saisons d'hiver en Suisse et les saisons d'été en France, il décide de poser ses valises dans la magnifique région du Lavaux.

C'est alors qu'il signe en 2017, en tant que sous-chef pour le Deck, élu l'une des plus belles vues de Suisse.

Cela annoncera alors son amour pour cette région et l'envie de s'y installer de façon permanente avec sa femme et ses enfants.

Puis vient 2021 et la possibilité de travailler pour l'Auberge de l'Onde à St-Saphorin.

Ici, il y apprend une cuisine plus locale et un travail en parfaite harmonie avec des accords de vins que le sommelier conçoit.

Après ses différentes expériences, c'est une révélation : l'envie de pouvoir exprimer une vision basée sur le partage, la générosité et la simplicité.

La reprise de la Pinte du Châtelard est une chance unique de proposer cette vision.

C'est avec beaucoup de joie et d'envie que Meziane Lacombe vous accueillera dès juillet à la Pinte du Châtelard pour un café, un apéritif, un goûter, un afterwork entre collègues, ou encore un dîner entre amis, en amoureux ou qui sait ? La Pinte du Châtelard sera toujours au cœur du village pour vous accueillir et vous proposer un moment agréable.

## 9. Questions sur les communications écrites et orales de la Municipalité

M. le Président ouvre la discussion.

### **Mme Martine Meier (C)**

Je souhaite vous adresser des remerciements, parce que je trouve que votre communiqué est rempli de bonnes nouvelles et de choses fort agréables à lire et vous nous avez donné des informations auxquelles nous ne sommes pas habitués.

Merci pour les bornes de recharge des vélos électriques, pour les 8 arceaux à vélo pour la mobilité douce, pour la gestion Gastrovert des déchets - j'aurai une demande à ce sujet, que vous ajoutiez un point de plus aux Monts-de-Corsier - pour les deux plages horaires supplémentaires à la déchèterie, pour les bons de CHF 50 pour les personnes qui reçoivent des prestations complémentaires et pour l'accueil parascalaire d'été.

C'est plein de bonnes nouvelles pour lesquelles cela vaut la peine de vous remercier.

J'ai quand même un petit crève-cœur, sous sociétés locales, vous énumérer plein de belles choses, je fais partie d'un collectif qui est à Corsier et nous avons organisé dans cette salle deux conférences sur le thème des arbres, leurs importances, leurs protections, le patrimoine arboré, etc, nous avons rempli la salle deux fois avec passé 100 personnes et je pense que cela aurait mérité d'être mentionné dans votre liste.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 10. Préavis n° 13/2023 : Révision des statuts de l'Association scolaire intercommunale du Cercle de Corsier ASICC

La parole est donnée à Madame Françoise Cork, rapporteuse de la Commission ad hoc ayant œuvré à l'ASICC, qui nous lira les conclusions du rapport :

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **VOTE des conclusions :**

Nous vous prions, par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :



le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le préavis no 13/2023 relatif à la révision des statuts de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier-sur-Vevey, le rapport de la Commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter les statuts modifiés de l'Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier-sur-Vevey (ASICC)
- de fixer l'entrée en vigueur des statuts dès leur approbation par le Conseil d'Etat.

***Le préavis municipal no 13/2023 est accepté à l'unanimité.***

## **11. Préavis n° 14/2023 : Budget 2024 de la communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)**

La parole est donnée à M. Patrick Groux qui donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **VOTE des conclusions :**

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le préavis no 14/2023 sur le budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

décide

- d'adopter le budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

***Le préavis municipal no 14/2023 est accepté à l'unanimité.***

## **12. Préavis n° 15/2023 : Budget 2024 du Fonds culturel Riviera**

La parole est donnée à M. Patrick Groux qui donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **VOTE des conclusions :**

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :



le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le préavis no 15/2023 sur le budget 2024 du Fonds Culturel Riviera

ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds Culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,

décide

- d'adopter le budget 2024 du Fonds Culturel Riviera.

***Le préavis municipal no 15/2023 est accepté à l'unanimité.***

### **13. Préavis n° 16/2023 : Budget communal 2024**

#### **M. le Président**

Le bureau a reçu deux amendements au budget 2024 de notre commune. Le premier du groupe les Verts/la Gauche et le deuxième de Monsieur Florian Volet. Nous les aborderons en temps voulu.

La parole est donnée à M. Patrick Groux qui donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

#### **M. Patrick Groux (C)**

La CoFin observe et s'inquiète à nouveau de l'augmentation continue du poste du traitement du personnel (abstraction faite de l'augmentation du coût de la vie et des augmentations automatiques), en particulier dans le dicastère des bâtiments.

Dans le commentaire général du préavis, il est mentionné une « consolidation des effectifs » des explications détaillées seront demandées l'année prochaine le cas échéant.

Certes, si les prestations des VMCV ont augmenté, la CoFin s'étonne quand même des coûts de plus en plus élevés.

Au plan des investissements, énorme surprise avec des travaux estimés à CHF 1'000'000.00 pour le pont de Fenil alors qu'il nous avait été affirmé que les gros travaux étaient finis et que nous serions tranquille pour un bon bout de temps !

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 16/2023, soit:

d'adopter le budget communal 2024 présentant :  
aux revenus CHF 20'547'000.00  
aux dépenses CHF 20'691'400.00  
d'où un excédent de dépenses de CHF 148'400.00

#### **M. Bernard Schär, Municipal**

La Municipalité souhaite apporter quelques explications, commentaires en regard du rapport de la Commission des finances, à savoir :

##### **1. Cash-flow**

Contrairement à ce qu'a écrit la Commission des finances, le cash-flow d'exploitation présenté dans le Budget 2024 est en fait le plus élevé de ces dernières années.

Pour la Commission des finances, à son corps défendant, il est vrai que dans le cahier du Budget 2024 qui vous a été remis (page 44), nous pouvons effectivement y voir une diminution entre : le Budget 2023 CHF 1'511'900.00 et le Budget 2024 CHF 1'196'100.00.



Toutefois, dans ce Budget 2024 et aussi dans le calcul du cash-flow des Budget 2020, Budget 2021 et Budget 2022, il y a un élément particulier dont il ne faut pas tenir compte pour faire la comparaison du cash-flow annuel, à savoir : la dissolution du Syndicat des Améliorations Foncières des Côtes de Fenil.

En 2020 : cette dissolution devait rapporter CHF 1'000'000.00 à la Commune.

Finalement, les démarches pour cette dissolution ont été beaucoup plus longues que ce que le Syndicat des Côtes de Fenil prévoyait. Aussi, nous retrouvons dans les budgets suivants en 2021, 2022 et 2023: la somme de CHF 500'000.00 à chaque fois.

Ces montants impactent le calcul du cash-flow, alors qu'ils découlent d'une seule opération particulière, avec un effet neutre dans les comptes.

Si nous devions comparer le cash-flow ordinaire du Budget 2020 (le plus élevé des 5 derniers budgets) et celui du Budget 2024, on pourrait constater que celui-ci passe de CHF 1'063'000.00 à CHF 1'196'100.00 soit une progression positive de 12.50%

Il est donc erroné d'affirmer qu'il est en diminution et encore moins à cause de l'augmentation des charges salariales

Concernant justement l'évolution des charges salariales, la Municipalité ne partage pas ni l'analyse, ni l'inquiétude de la Commission des finances.

En effet, l'analyse de l'évolution des coûts effectifs du personnel sur les exercices entre 2018 et 2023 indique une augmentation annuelle moyenne de 1.75%.

Encore une fois, à corps défendant de la Commission des finances, il est vrai que les budgets présentent généralement une possibilité d'augmentation supérieure.

Mais, comme à chaque fois, la Municipalité n'engage pas systématiquement l'entier du budget à disposition. La politique salariale actuelle relève plus de l'augmentation au mérite, en plus du renchérissement lié au coût de la vie.

Il faut savoir que, lors de l'élaboration du Budget 2024, le renchérissement du coût de la vie se a été estimé et valorisé à 2,5%.

Dans les faits, lors de l'établissement de la grille salariale 2024, celui-ci s'est finalement porté à 1.7%.

Il n'y a donc pas eu et il n'y aura pas d'augmentations excessives du poste des traitements du personnel.

Je rappelle aussi qu'il y a des surfaces supplémentaires au niveau des frais de conciergerie, notamment les classes dans les pavillons provisoires, qui dans le courant de cette année 2023 ont nécessité des engagements supplémentaires, mais en regard de ces charges salariales, nous avons des loyers qui rentrent.

Dans les comptes 2023 et respectivement dans le budget 2024, concernant le Services des bâtiments, et pour rappel, ce dernier s'est vu doter d'un Chef de Service en fin d'année 2022. Je rappelle également que votre Conseil avait amendé le budget 2022 et invité la Municipalité à engager des ressources en personnel pour toutes les démarches liées au développement durable.

L'inquiétude de la commission des finances nous interpelle.

## 2. Augmentations des coûts des VMCV

Là aussi, la remarque de la Commission des finances est à pondérer.

Des augmentations significatives en faveur des VMCV ont été portées en 2018 et en 2021. Toutefois, l'évolution à la hausse n'est pas liée uniquement aux VMCV. Il y a aussi notre participation au déficit cantonal pour les transports qui est passé de CHF 306'000.00 au Budget 2021 à CHF 394'500.00 au Budget 2024 ; soit une augmentation de CHF 90'000.00.

Les VMCV sont bien gérés, montrent une bonne dynamique, il y a eu des coûts supplémentaires, mais je ne suis pas sûr que les coûts 2024 soient à mettre exclusivement sur le compte des VMCV.

## M. le Président

La discussion est maintenant ouverte, premièrement sur les deux pages de présentation du préavis, le tableau récapitulatif et le commentaire de la Municipalité.

Comme la parole n'est pas demandée, nous allons maintenant dérouler page par page ce budget.



### Administration générale p.7 à 11

**Page 9** Amendement de M. Bigler qui concerne la première ligne de la page 9, développement durable - soutien à la mobilité, ligne 3189.05

La parole est donnée à M. Benjamin Bigler qui donne lecture de cet amendement des Vert.e.s.

**M. Benjamin Bigler (VG)**

**Amendement du groupe Les Verts – La Gauche au préavis n° 16/2023 Budget communal  
2024 – 110 Administration – développement durable - soutien à la mobilité**

Monsieur le président, chers collègues,

Depuis hier, le prix des titres de transports publics suisses a augmenté d'environ 4%. C'est une mauvaise nouvelle, notamment pour les ménages à revenu modestes. En outre, cela n'incite pas les citoyens à laisser de côté leur voiture pour utiliser les transports publics. Afin de contrer cette tendance, nous proposons de subventionner les abonnements de transports publics pour tous les habitants de notre commune.

Actuellement, notre commune offre une subvention de 20%, au maximum 250 francs, aux jeunes de 16 à 24 ans en formation et aux seniors pour les abonnements annuels de transports publics, abonnement demi-tarif exclu. En 2022, le montant total de ces subventions était d'environ 9'300 francs.

Nous souhaiterions que cette subvention soit étendue à toute la population, sans conditions d'âge ou de formation, ainsi qu'à l'abonnement demi-tarif. La part de subvention, 20%, ainsi que le montant maximal de 250 francs seraient maintenus inchangés.

Le fait d'étendre la mesure à tous les habitants sans limite d'âge est équitable et consiste en une mesure sociale, qui sera bienvenue pour les ménages à revenus modestes.

La non-possession de l'abonnement demi-tarif constitue souvent un frein pour l'utilisation des transports publics, car les titres de transports en plein tarif sont chers. Une subvention pour les abonnements demi-tarifs incitera certains non usagers à acquérir un abonnement demi-tarif et ainsi à utiliser de temps en temps les transports publics. Un petit pas toujours bon à prendre pour la protection de l'environnement, les transports routiers représentant à eux seuls 30% des émissions de CO2 en Suisse.

D'autres communes de la Riviera subventionnent les abonnements TP de manière plus généreuse que ce que fait Corsier actuellement, à l'instar de Montreux, avec une subvention de 300 francs pour tous les habitants, et Corseaux, avec 330 francs pour les adultes.

Certains d'entre vous trouvent que le montant du budget communal pour les transports publics, 1'315'000 francs en 2024, est déjà élevé et qu'il est en augmentation depuis des années. C'est vrai. Mais en augmentant les subventions pour l'achat d'abonnements, notre commune aura un retour partiel sur investissement. En effet, la subvention pour les abonnements, et notamment l'abonnement demi-tarif, incitera la population à utiliser d'avantage les transports publics, et donc à augmenter le montant des recettes des transports publics. Ainsi, le montant du déficit des entreprises de transports publics à compenser sera légèrement plus faible.



En conséquence, notre groupe propose l'amendement suivant :

**Augmenter le montant développement durable - soutien à la mobilité, ligne 3189.05, chapitre 110  
Administration à 60'000 francs, au lieu des 30'000 francs actuellement prévus.**

Cet amendement implique la modification suivante des conclusions du préavis :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey  
- vu le préavis municipal no 16/2023  
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

décide d'adopter le budget communal 2024 présentant :

<b>aux revenus</b>	<b>CHF 20'545'000.00</b>
<b>aux charges</b>	<b>CHF 20'721'400.00</b>
<b>d'où un excédent de dépenses de</b>	<b>CHF 176'400.00</b>

Finalement, que cet amendement soit accepté ou pas, nous demandons à la Municipalité de mettre les subventions pour les abonnements de transports publics et les vélos en évidence sur le site internet de la commune. Actuellement, les informations sur ces subventions sont cachées dans l'onglet pratique, puis la rubrique développement durable.

### **M. Hervé Liniger, Municipal**

La Municipalité s'est penchée sur l'amendement et n'est pas convaincue que ce soit la bonne solution. En effet, si nous montons à CHF 60'000 le budget concerné, si les gens viennent demander une participation (CHF 250.- maximum par demande) de leur achat d'abonnement, nous ne pourrions soutenir que 240 sur 3'500 habitants, cela ne concerne pas tout le monde. La conséquence directe, serait le risque de ne pas pouvoir soutenir l'entier des principaux bénéficiaires visés par cette mesure que sont les juniors et les seniors. Il y a des risques que l'information ne leur parvienne pas.

D'autre part, une analyse de coût et de gestion de cette mise en œuvre n'a pas été élaborée et nous devons en tenir compte.

Il faut aussi être conscient qu'il est impossible, pour la Municipalité et l'administration, de pouvoir démarrer ce processus au 1er janvier 2024 comme demandé, car nous devons créer une directive qui est obligatoire pour ce type d'objet.

Pour toutes les raisons précitées, la Municipalité vous demande de rejeter cet amendement. Merci.

M. le Président demande si les membres de la CoFin ont des informations à transmettre.

### **M. Patrick Groux (C)**

Après de très longues discussions, la CoFin propose à 3 voix contre 2 pour de rejeter cet amendement.

M. le Président trouve l'information succincte, et demande si d'autres membres de la CoFin souhaitent prendre la parole.

### **M. Roch Genoud (A)**

Je ne trouve pas nécessaire de se justifier, comme le rapporteur l'a dit, nous étions 3 contre 2, la discussion a été très partagée. Je ne cache pas que dans les absents il y avait M. Schorer et M. Caron, s'ils avaient été présents peut-être que le résultat n'aurait pas été le même.

Je vais tenter de vous donner quelques explications, nous avons pensé, comme la Municipalité, que cet amendement visait tout le monde. Par exemple, si vous prenez un abonnement demi-tarif de CHF 180, avec 20% cela fait CHF 30-35 ce qui représente peu de chose pour M. et Mme tout le monde, mais il s'agit d'un montant considérable pour la Municipalité.



Deuxième argument, nous avons remarqué qu'il y a une subvention indirecte de la commune donnée aux transports régionaux, nous savons que ce n'est pas que pour les VMCV, c'est l'aide pour le canton, mais nous voyons que la commune augmente d'année en année cette aide indirecte aux transports publics.

Troisième argument, en commission des finances nous avons remarqué l'érosion de la marge d'autofinancement et nous nous inquiétons de ce fait.

Si ce n'est pas nécessaire aujourd'hui de supprimer des points, c'est le moment de faire attention à nos charges et celle-ci nous ne nous semble pas nécessaire.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

**M. Nicolas Luyet (A)**

Je vais répéter ce qui vient d'être dit, c'est l'effet d'arroser les gens qui me gêne beaucoup, nous allons subventionner les concitoyens avec la possibilité d'acheter des abonnements et le risque est d'assécher le budget et que les gens qui en auraient besoin, comme les jeunes en formation ou les seniors n'y aient plus accès, parce que le fonds serait complètement utilisé. C'est un premier danger et il y a aussi le fait que certaines personnes seraient tentées d'acheter un abonnement demi-tarif, puisque finalement nous le donnons presque, mais sans l'utiliser, donc nous allons subventionner les CFF. Avec ces deux arguments je pense qu'il vaut mieux refuser cet amendement.

**M. Olivier Schorer (VG)**

Pour réagir à ce qui s'est dit, je voulais préciser comment nous sommes arrivés à ce montant de CHF 60'000. Il faut savoir que dans le budget 2023, il y avait CHF 30'000 et dans les chiffres que la Municipalité nous a donné en 2022, il y avait CHF 10'000 de cette subvention qui n'ont pas été utilisés, cela ciblait les jeunes jusqu'à 25 ans et les seniors, nous avons fait l'hypothèse que cela représente 1/3 de la population et nous avons triplé le montant pour arriver à CHF 30'000 et nous avons rajouté CHF 30'000 supplémentaires qui sont la part du montant des subventions que nous avons estimées pour le demi-tarif et c'est comme cela que nous sommes arrivés à CHF 60'000. Pour répondre au propos de M. Luyet qui indique que l'abonnement demi-tarif serait offert, ce n'est pas tout à fait le cas, car la subvention ne serait que de 20%, cela veut dire que les 80% restant seront déboursés par les personnes qui achèteraient le demi-tarif. Il s'agirait d'une participation pour utiliser les transports publics.

Par rapport au fait que la Municipalité nous dise que le délai pour mettre en place le règlement est très court, rien n'oblige de faire le règlement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, cela peut aussi être retardé dans l'année, pour que la Municipalité puisse prendre le temps de mettre à jour le règlement et l'entrée en vigueur des subventions peut démarrer plus tard.

**M. Tiago Ribeiro (VG)**

Je vais soutenir cet amendement et j'invite le Conseil à le soutenir également. Nous avons peut-être la chance de ne pas avoir à compter nos sous à la fin du mois, mais CHF 35 cela fait la différence pour certaines personnes à la fin de certains mois et cela peut être un réel incitatif à employer les transports publics. Je le soutiens car c'est une mesure écologique et une mesure sociale, nous avons une motion dont nous allons parler qui demande des mesures sociales, qui a été soutenue par une majorité du Conseil quand elle a été déposée et c'est peut-être ce genre de pas qu'il faudra faire, puisque vous l'avez lu, il est impossible de rétrocéder la taxe poubelle. C'est en prenant d'autres mesures au niveau social dans la commune que nous pouvons le faire d'une certaine manière. Je vous encourage vivement à soutenir cet amendement, d'autant plus que le groupe les Verts/la Gauche a fait un vœu à la Municipalité en charge de la gestion de cette commune. C'est un pas qui est fait pour financer davantage et subventionner la mobilité douce pour les personnes qui en ont besoin.



**M. Mike Volet (A)**

Je ne veux pas reprendre toutes les idées déjà évoquées, dans la motion il est dit que d'autres communes font plus, en citant Montreux et Corseaux, oui elles font plus, mais il y a peut-être des communes qui font moins.

Ce n'est pas parce que les autres communes font plus, que nous devons faire pareil, cela peut donner de bons exemples, mais chaque commune est spécifique et elle doit penser à son propre budget.

Vous parlez d'un retour sur investissement, en subventionnant les gens achèterons plus de demi-tarif et nous aurons moins à dépenser dans les services, à mon avis quand les services publics demandent toujours de plus en plus d'argent pour augmenter les infrastructures, c'est qu'ils en ont besoin. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont augmenté de 3,7% en moyenne. Si nous leur donnons tout cet argent en plus, cela ne diminuera certainement pas les charges de la commune.

La commune offre déjà une bonne subvention pour les gens qui en ont vraiment besoin, avec des solutions pragmatiques, comme par exemple les billets dégriffés, cela me semble bien et nous n'avons pas besoin d'explorer les budgets pour des offres qui existent déjà.

**M. Xavier Fonjallaz (C)**

Concernant la CoFin et pour revenir sur la raison pour laquelle elle rejette cet amendement, comme la Municipalité, nous nous inquiétons de ces CHF 60'000. Ils seront rapidement atteints, si nous communiquons bien, et ce sera un problème car nous ne pourrons pas subventionner tout le monde et nous ne pourrons pas augmenter le budget en cours d'année.

Si nous prenons la mesure, dans les comptes 2022, dans les charges il n'y a rien, le compte est nouveau et cela veut dire qu'il faut laisser le système se mettre en place et favoriser les jeunes et les séniors, avant de vouloir continuer. Favorisons ces derniers avant d'arroser tout le monde.

C'est pour cela que la CoFin vous invite à refuser cet amendement.

**Mme Manuela Marquis (VG)**

J'ai fait pas mal de recherche et nous avons beaucoup de retard sur certaines communes, nous pouvons toujours voir le moins, mais nous pouvons aussi voir le plus. Je pense que dans ces années difficiles, nous pouvons donner un coup de pouce pour la mobilité, pour l'écologie et aussi pour le pouvoir d'achat. Je pense qu'en faisant ce pas aujourd'hui, nous donnerons un signal à nos compatriotes. Je vous recommande d'accepter cet amendement.

M. le Président demande si les membres de la CoFin qui acceptent l'amendement souhaitent s'exprimer.

**M. Régis Duschesne (VG)**

Je ne comprends pas cet argument de « nous allons exploser le budget », nous proposons de passer de CHF 30'000 à 60'000 pour ne pas l'exploser. Les calculs ont été fait par M. Schorer qui les a expliqués. Aujourd'hui nous ne dépensons que CHF 10'000 des CHF 30'000 budgétés, nous avons de la marge.

Quelle est la peur que nous avons, nous avons peur que les gens découvrent qu'ils pourraient demander une subvention à la commune pour les aider à prendre une décision afin de privilégier la mobilité douce ?

Si jamais le budget est dépassé et que, par exemple, nous sommes obligés de subventionner un montant de CHF 70-80'000 au lieu des CHF 60'000 qui ont été budgétés, cela ne va pas grever le budget de la commune, et si cela arrive je dirai que c'est une bonne nouvelle, car cela voudra dire que plein de gens auront décidé de privilégier la mobilité douce. Cela voudra dire que dans les transports publics des gens rempliront bus et trains et ils apporteront de l'argent aux sociétés de transports publics et ces dernières nous demanderont de moins en moins de subventions les années suivantes.

C'est le premier point, deuxièmement, si jamais nous estimons que nous avons trop donné, il est toujours possible, les années suivantes, de dire que nous allons réajuster la subvention, en disant par exemple que nous gardons les 20% pour les séniors et les jeunes et pour les autres ce sera 10%.



Attendons de voir si cette mesure, cette extension de la subvention à tout le monde sera efficace et si les gens vont l'utiliser, avant d'avoir des peurs qui ne sont pas fondées d'exploser le budget.

**M. Bernard Schär, Municipal**

Le budget comme un préavis, ce sont des montants qui sont précis, si vous acceptez cet amendement, nous avons une ligne, un compte qui passe de CHF 30'000 à 60'000, nous ne pourrons pas verser plus. Sinon cela ne sert à rien de faire un budget, nous vous demandons un chèque en blanc et nous faisons comme nous le souhaitons, ce n'est pas comme cela que fonctionne la comptabilité d'une commune dans un rapport Municipalité-Conseil communal.

Il y aura une limite et ce sera les premiers arrivés, les premiers servis, c'est cela qui dérange aussi la Municipalité. Qui en a le plus besoin ? Est-ce adressé à tout le monde ? il s'agit de questions qui sont légitimes.

Peut-être que la formule choisie, avec l'amendement, n'était pas la bonne, il faudrait peut-être demander à la Municipalité ou proposer à la commission Agenda 21, d'étudier ce type de mesures, de venir avec un projet de règlement, des directives et voir les coûts pour la mise en œuvre d'une telle mesure. La CoFin parlait de surveiller l'explosion des coûts administratifs du personnel, nous n'avons pas le personnel pour gérer aujourd'hui des demandes de citoyens qui viendraient remplir le formulaire et contrôler un certain nombre de données.

Ce ne sont pas que CHF 30'000 en plus dans le budget, derrière un tel amendement.

Nous vous proposons de transformer cet amendement en postulat, vœu, souhait ou en intervention auprès de la commission Agenda 21.

Je laisse les auteurs de l'amendement décider de la suite qu'ils donneront.

**M. Patrick Groux (C)**

Etant donné que le Président voulait l'avis de la minorité de la CoFin, j'étais quand même assez partagé. En écoutant M. Schorer, je trouve dommage que dans l'amendement nous n'ayons pas vu ces calculs, car des chiffres ont été donnés et cela me dérange. J'entends les arguments de M. Schär, mais nous avons mis CHF 30'000 au départ et comment ont-ils été calculés ? ce montant aurait aussi pu être dépassé.

Je proposais, en discutant avec la Municipalité, de prendre comme exemple Corseaux, où nous avons un gros pourcentage qui est prévu pour les jeunes et les séniors et pour les autres le pourcentage est moindre. Ici l'amendement souhaite donner 20%, mais le règlement c'est la Municipalité qui va le créer et si elle a peur, elle doit mettre en place des éléments pour que cette subvention ne dépasse pas CHF 60'000.

**Mme Anne Volet (A)**

Concernant ce qui a été dit, je ne suis pas d'accord sur plusieurs points, nous avons entendu tout à l'heure que si l'utilisation des transports publics augmentait, les coûts diminueraient, ce qui est rarement le cas, quand les bus et les trains sont bondés, les infrastructures doivent généralement augmenter et les coûts également.

Il existe une offre assez étendue actuellement pour les billets dégriffés via les applications CFF, tout le monde y a droit. A partir de 3 mois à l'avance nous pouvons déjà réserver nos billets. Ces billets ce sont souvent des gens qui ne sont pas des voyageurs fréquents qui les achètent et il est tout à fait possible de s'organiser à l'avance pour avoir des billets au meilleur prix qu'un demi-tarif si nous passons via les applications CFF existantes.

Je tiens aussi à souligner mon étonnement quant à l'insistance de M. le Président pour avoir toujours des arguments auprès de certaines personnes, notamment de son parti.

**M. Benjamin Bigler (VG)**

Nous avons entendu plusieurs arguments sur les billets dégriffés de l'application CFF, ce qui est tout à fait vrai, mais cela ne vise pas du tout la même catégorie de personnes. Nous parlons de la subvention pour des abonnements annuels, pour des gens qui prennent les transports en commun toute l'année ou le demi-tarif qui est plus occasionnel, mais les billets dégriffés que vous mentionnez sont pour des gens qui prennent le train pour aller à Zurich, Genève et ce ne sont pas les mêmes personnes que nous visons dans cet amendement.



Comme cela a été mentionné, si la Municipalité trouve que c'est trop dangereux et que nous allons dépasser le budget en donnant 20% à tout le monde, nous nous proposons juste d'augmenter une ligne de compte et la Municipalité décidera des règles. La volonté de l'amendement est de donner 20% et la Municipalité prendra la décision de ce qu'elle trouve plus judicieux pour son budget.

**M. Fabrice Coppex (C)**

Dans cet amendement il y a deux aspects :

L'aspect social, en ayant un abonnement demi-tarif on diminue son coût et l'aspect écologique, mais la question que je me pose est, est-ce qu'avec 20% de prise en charge, cela va vraiment motiver les gens qui n'avaient pas de demi-tarif à l'acheter ? C'est une question aux personnes qui déposent cet amendement, y a-t-il des preuves qui démontrent qu'un subventionnement de 20% fait changer la modalité de transport de ces personnes ?

**M. Benjamin Bigler (VG)**

Je pense que cela peut faire la différence si nous parlons d'un couple, nous parlons de deux abonnements demi-tarifs qui pourraient être pris et nous ne serions pas uniquement à 20 % pour un ménage cela ferait un plus grand rabais avec la subvention.

Je pense que cela peut peser dans la balance, des calculs sont fait pour savoir à partir de combien de trajets nous sommes rentables avec un demi-tarif et en diminuant les coûts de 20% nous le rentabilisons plus rapidement.

**Mme Véronique Deparis (C)**

Nous entendons beaucoup d'arguments contre, je voulais prendre la parole car je trouve que c'est une excellente initiative et que nous ne pouvons pas attendre la proposition parfaite dans laquelle nous aurons tout prévu au chiffre près. A un moment nous devons y aller, c'est une incitation, pour que les gens se demandent s'ils ne devraient pas prendre un demi-tarif et se déplacer plus souvent en train. Dans le monde dans lequel nous vivons et l'état de l'écologie, c'est un signe fort et une proposition intéressante, la Municipalité saura trouver des règles de fonctionnement qui rendraient cette subvention gérable. Je vous encourage à voter pour cet amendement.

**M. Julien Goy (C)**

Je souhaite vous donner mon point de vue en tant qu'étudiant, car nous sommes touchés par ces aspects financiers. En 7 ans, fin d'année postobligatoire à la fin de mes études à Corsier, j'ai touché CHF 0 de potentielles subventions pour les transports publics, même si j'ai étudié à Genève et à Lausanne, parce qu'en tant qu'étudiant souvent il est plus intéressant de prendre des abonnements de parcours mensuel, étant donné les vacances scolaires. En 7 ans j'ai toujours tout du payer par moi-même, je n'ai jamais rien reçu. Quand je vois la proposition des Verts et de la Gauche, afin de donner de l'argent à n'importe qui, comme des gens qui gagnent un bon salaire, cela me fait mal au cœur et j'ai de la peine à voir où se trouve l'aspect social.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Amendement**

Augmenter le montant développement durable - soutien à la mobilité, ligne 3189.05, chapitre 110 Administration à 60'000 francs, au lieu des 30'000 francs actuellement prévus.

Cet amendement implique la modification suivante des conclusions du préavis :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le préavis municipal no 16/2023
- où le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet décide d'adopter le budget communal 2024 présentant :



aux revenus	CHF 20'545'000.00
aux charges	CHF 20'721'400.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF 176'400.00

**VOTE l'amendement est refusé par 25 NON, 17 OUI et 4 abstentions.**

**Page 11** Amendement de M. Volet qui concerne la première ligne de la page 11, 16 Tourisme et sociétés locales, no 3528.13 « Corsier en Fête ».

La parole est donnée à M. Florian Volet qui donne lecture de son amendement.

**M. Florian Volet (A)**

**Amendement au préavis no 16/2023 : budget communal 2024**

**Rubrique 160 Tourisme et Sociétés locales**

**Compte 160.3528.13 Corsier en Fête**

Monsieur le Président,  
Madame la Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers Collègues,

J'aimerais attirer votre attention sur le compte de Corsier en Fête. Depuis de nombreuses années, le budget communal prévoit un montant en guise de contributions de la Commune aux frais d'organisation de cette manifestation villageoise.

Ces contributions sont d'une part une subvention fixe de CHF 8'000.00 et une participation à des frais divers, notamment les coûts de la sécurité, la location d'une roulotte de W-C, les frais d'électricité et l'envoi d'un tout-ménage.

Cette fête villageoise a pour but de réunir les habitants de la Commune et des environs deux jours de suite, soit dans le marché villageois, soit sous la cantine dans le parc Chaplin. Elle propose des animations musicales, des manèges pour les enfants et des stands de nourriture et de boissons. Elle participe également de manière importante à l'organisation de la course Chaplin.

Le comité d'organisation est composé entre autres de représentants de 5 sociétés locales, à savoir : La société de gymnastique FSG Corsier-Corseaux, la Fanfare l'Amitié des Monts-de-Corsier, la Jeunesse du pressoir, le Ski-Club et l'Union Corsier Basket. Ces 5 sociétés fournissent des nombreux bénévoles nécessaires au bon fonctionnement de la manifestation (150 tranches de 3h). Tous les bénéfices réalisés par cette fête sont directement redistribués aux 5 sociétés locales.

En guise de contexte, cette année 2023, un bénéfice de seulement CHF 595.00 a été engendré, ce qui correspond à un versement d'environ CHF 4.- par bénévole pour une tranche horaire de 3h à 4h de travail.

Je constate que la subvention est restée figée à CHF 8 000.00 ces dernières années et ce malgré l'augmentation des coûts de la vie, c'est pourquoi je vous suggère que le montant du compte « n°160.3528.13 Corsier en Fête » soit porté à CHF 22'000.00 dans le budget communal 2024, de façon que la contribution fixe puisse se monter à CHF 10'000.00.

De nos jours, nous abordons constamment la question de la motivation des jeunes et de l'investissement de chacun pour la société. Il est important de soutenir cet engagement dans une fête du village qui contribue beaucoup au tissu social de cette commune.

Je demande également à la Municipalité d'accepter le remboursement d'autres frais supportés jusqu'ici par Corsier en Fête, ceci jusqu'à hauteur du budget de CHF 22'000.00.



Cet amendement implique la modification des conclusions du préavis suivantes :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le préavis municipal no 16/2023
- où le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

décide

d'adopter le budget communal 2024 présentant :

aux revenus	CHF 20'547'000.00
aux dépenses	CHF 20'691'400.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF 148'400.00

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien à cet amendement en faveur des Sociétés locales et de Corsier en Fête, ainsi que tous les citoyens qui participent à cette fête du village.

Florian Volet

#### **M. Cédric Desmet, Municipal**

La Municipalité a souhaité aider Corsier en Fête par rapport aux faibles bénéfices de cette année, qui sont malheureusement exceptionnellement très bas. Nous allons rompre l'habitude qui était que la Municipalité rembourse seulement les factures pour la sécurité, l'électricité et les flyers, qui étaient des montants assez bas. Si nous regardons les dernières années, nous avons subventionné Corsier en fête à hauteur de CHF 13-14'000 sur les deux dernières années, plus CHF 2'000 de subsides donnés par la taxe de séjour. Il a été proposé de donner un montant à hauteur de CHF 20'000, nous allons simplement mettre une clause qui indique que, si leurs bénéfices dépassent CHF 15'000, nous donnerons un montant fixe de CHF 10'000 et pas de suppléments. Nous considérons que cela fait environ CHF 3'000 par société et que ce n'est pas à la population via les impôts de subventionner plus. Nous aimerions assurer aux sociétés locales un revenu le plus proche possible de ces CHF 15'000 pour aider le bénévolat et les sociétés locales, parce qu'il est clair qu'un week-end de bénévolat pour recevoir quelque centaine de francs par société, ce n'est pas ce qu'il y a de plus motivant pour les années suivantes.

Nous considérons que ce budget de CHF 20'000 est amplement suffisant, je vous rappelle aussi que la ligne du dessous « soutien aux sociétés locales » est à CHF 10'000 et a été peu utilisée en 2022, nous avons aussi une marge sur cette ligne, c'est pour cela que nous vous proposons de refuser cet amendement. Nous considérons ne pas avoir besoin de ces CHF 2'000 supplémentaires avec déjà plus de CHF 30'000 à disposition, sur ces deux lignes, qui peuvent nous permettre de subventionner suffisamment Corsier en Fête.

**M. le Président**, précise que comme l'augmentation demandée sur ce poste ne dépasse pas les 10%, la CoFin, ainsi que la Municipalité n'ont pas à se prononcer.

#### **M. Carvi Stucki (C)**

Cela m'a un peu étonné, car quand je me porte volontaire pour être bénévole, je ne m'attends pas à être rémunérée. J'estime que ce que nous faisons pour les sociétés locales est suffisant et que nous ne devrions pas demander davantage.



### **M. Florian Volet (A)**

Les membres du comité de Corsier en Fête qui travaillent ne sont pas payés pour organiser cet événement, c'est entièrement du bénévolat, mais pour organiser des fêtes au village nous avons besoin de moyens et de monde, c'est pour cela que nous demandons aux sociétés locales de venir nous soutenir en mettant du monde à disposition pour tenir la cantine, les différents bars et la restauration que vous trouvez sous la cantine. C'est pour cela que, si nous demandons aux sociétés de venir, la rétribution par bénéfice leur permet de pouvoir financer leurs activités annuelles. Je pense par exemple à la société de gym, s'ils viennent travailler à la fête au village cela leur permettra, peut-être, de payer un jeu de maillot et cela aide à impliquer les gens à participer à cette fête au village et à ramener quelque chose pour leur société. Je pense que c'est essentiel pour la vie d'un village.

### **M. Cédric Desmet, Municipal**

L'argent qui est versé aux sociétés locales ne va pas aux bénévoles en tant que tel, cela va dans les caisses des sociétés locales, au bénéfice de la population du village, en prenant comme exemple la société de gym, cela évite d'avoir une cotisation trop élevée pour les enfants, les adultes ou les ainés, c'est ce type d'aide qui est donnée, ce n'est pas un paiement des heures de bénévolat. Cela rentre uniquement dans les caisses des sociétés locales.

### **Mme Monica Engheben (C)**

Si je peux entendre les commentaires et demandes de mon collègue, par contre je ne peux pas le rejoindre, parce que la commune propose déjà de faire un geste. Ce dernier correspond à la demande qui a été faite dans l'amendement et rentre aussi dans le cadre budgétaire.

Nous ne voulons pas des augmentations à tire-larigot dans ce budget, nous n'arrêtions pas de le dire au fur et à mesure que les amendements sont proposés.

Nous avons deux poids, deux mesures, parce que l'on nous propose une augmentation du budget de CHF 2'000 alors que la commune dit que nous pouvons rester dans les lignes budgétaires et offrir plus.

### **VOTE amendement**

Cet amendement implique la modification des conclusions du préavis suivantes :

Le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le préavis municipal no 16/2023

- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet décide d'adopter le budget communal 2024 présentant :

aux revenus CHF 20'547'000.00

aux dépenses CHF 20'691'400.00

d'où un excédent de dépenses de CHF 148'400.00

**L'amendement est refusé par 22 NON, 18 OUI, 5 abstentions.**

### **M. Nicolas Luyet (A)**

J'ai une question à la Municipalité, à la première ligne de la page 11, au compte 3150.00 « entretien et maintenance téléphonique, informatique », le budget 2024 est à CHF 96'500 alors que le budget 2023 était de CHF 75'500, je suis allé regarder les comptes 2020, 2021, 2022 et j'ai CHF 69'000, CHF 54'000, CHF 75'000 je voulais savoir pour quelle raison il y a une telle augmentation sur le budget 2024.

### **M. Cédric Desmet, Municipal**

Pour cette somme, il s'agit de beaucoup de petits montants, pour toutes les licences et nous avions une mise à jour conséquente à faire sur notre système de prestation chez Ofisa, notre prestataire pour la maintenance du système. Nous n'avons pas un gros montant précis, mais ce sont beaucoup de sommes à CHF 5'000, CHF 10'000, CHF 15'000 qui font augmenter ce montant. Nous devons migrer le système communal.ch sur internet, la sécurité est importante au niveau informatique et nous nous devons de suivre ces mises à jour pour éviter, tant que faire se peut, de se faire hacker.



**M. Tiago Ribeiro (VG)**

Je pense que c'est une bonne question, faut-il s'attendre à des montants pérennes, s'agit-il des coûts globaux de ces licences qui ont augmenté ou c'est momentané sur la ligne budgétaire de cette année ?

**M. Cédric Desmet, Municipal**

Je ne peux malheureusement pas me prononcer sur la suite, les mises à jour ne sont pas toutes nécessaires chaque année c'est évident, mais il faut s'attendre à des montants entre CHF 70'000 et CHF 100'000 chaque année pour maintenir le système à jour. Nous ne faisons que le nécessaire, mais nous ne pouvons pas nous permettre de reporter des licences en 2025-2026, avec les nouvelles règles cantonales il y a des investissements à faire.

**Mme Martine Meier (C)**

Concernant les sports 170 au compte 3520.10 « promotion du sport et prévention santé », je vois qu'il y a une diminution du budget qui était de CHF 33'000 en 2023 à CHF 10'000 et il est mentionné, « *suite des actions parcours santé, etc* », je m'étonne un peu parce qu'il n'y a qu'une partie du projet parcours santé qui est terminé, celui qui a été fait dans Corsier, alors que pour ce parcours santé nous n'attendions pas seulement du fitness en ville, mais quelque chose qui soit dans la forêt, la nature et là il y a encore beaucoup à faire.

**M. Cédric Desmet, Municipal**

Je vous rejoins, il y a encore beaucoup à faire, pour le parcours sur les Monts. Les panneaux d'affichages ont été sponsorisés par Vaud Rando et nous ne devrons pas les payer, c'est pour cela que ce n'est pas au budget. Par contre nous voulons travailler sur la naturalisation du ruisseau qui se trouve à la route de Moille-Saulaz et cela passera dans un préavis avec des montants très conséquents, car faire passer le parcours à côté de ce ruisseau nécessitera un investissement qui ne peut pas se faire par le budget.

**Finances p. 12 à 14**

-

**Domaines et Bâtiments p. 14-23**

Page 23

**M. Nicolas Luyet (A)**

J'ai une question pour la Municipalité concernant le compte 4399.00 « revenu des bornes électriques », ma question ne concerne pas le revenu estimé, mais je me suis posé la question par quel moyen nous avions payé ces bornes et l'aménagement de ces places de parcs ?

C'est une très bonne idée d'avoir augmenté la surface des panneaux solaires des bâtiments scolaires puisque sur le premier préavis il y avait CHF 50'000 pour 110m<sup>2</sup> et après il y a eu un deuxième préavis où nous avons rajouté 200m<sup>2</sup>. Cela fait que nous avons 300m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, mais à aucun endroit je n'ai vu, ou je l'ai peut-être manqué, un préavis ou une ligne qui disait que nous avions installé des bornes pour la recharge des véhicules électriques.

**M. Bernard Schär, Municipal**

Le montant n'était pas suffisamment important pour que cela passe par un Préavis, la Municipalité a décidé d'engager ces montants en finançant par le fonds développement durable.

**M. Nicolas Luyet (A)** Avez-vous informé le président de la commission des finances ou discuté avec la commission ?

**M. Bernard Schär, Municipal**

Non, cela n'a pas fait l'objet d'une discussion avec la CoFin, ni avec son président.



**M. Nicolas Luyet (A)** Est-ce que vous savez en combien de temps vous aller rentabiliser ces bornes ?

**M. Bernard Schär, Municipal** Dans la théorie c'est prévu en 6 ans, mais cela va dépendre de la consommation effective.

**M. Nicolas Luyet (A)** Les bénéfices éventuels seront sous quel compte ?

**M. Bernard Schär, Municipal** Dans le même compte mentionné, mais dans revenu.

**M. Roch Genoud (A)**

Je reviens sur les bornes, vous parler d'un rendement sur 6 ans, avec CHF 13'000 de revenu par année, cela veut dire que ces bornes ont coûtés CHF 78'000 alors qu'il me semble que la Municipalité peut dépenser sans préavis un montant de CHF 50'000. Est-ce que mon calcul est faux ?

**M. Christian Kaelin, Municipal**

Nous répondrons à la question de M. Roch Genoud par écrit en précisant tous les détails et les montants engagés, y compris les subventions que nous avons touchées du Canton avec le calcul de rentabilité et la projection de la consommation électrique des véhicules. Je peux rassurer le président de la commission des finances et les membres du Conseil communal, cela n'a pas coûté plus de CHF 50'000, sinon nous serions passé par un préavis.

**Travaux p.24 à 32**

**Page 27**

**M. François Morier-Genoud (VG)**

Concernant le fonds « arbre plantation », compte 423811.20 avec l'annonce de la Municipalité nous indiquant qu'elle n'avait pas pu utiliser ce budget, alors que récemment elle nous avait dit qu'elle le ferait avant la fin de l'année. Je voudrais savoir si ce montant serait reporté à l'année suivante et si nous aurons un montant de CHF 60'000.

**M. Bernard Schär, Municipal**

Oui comme mentionné dans l'intitulé du compte, c'est un fonds, les CHF 30'000 sont restés dans un fonds affecté à cela.

**Police et sécurité p. 24 à 37**

**Page 37**

**M. Nicolas Luyet (A)**

J'ai une question concernant le compte 3521.00 « participation Police Riviera », dans les comptes 2021 il y avait CHF 490'000 en 2022 nous avions CHF 460'000 et au budget 2023 nous avons CHF 540'000, je souhaite savoir pourquoi nous sommes passé d'un compte à CHF 460'000 pour un budget de CHF 540'000 ?

**Mme Arianne Rouge, Syndique**

Je suis un peu surprise de votre question M. Luyet, parce que vous faites partie de l'ASR et de la commission de gestion de l'ASR, où voulez-vous en venir avec cette question ?

**M. Nicolas Luyet (A)**

C'est une question de chiffres, j'ai regardé les comptes précédents et j'ai vu qu'il y a une différence qui apparaît déjà dans le budget 2023, je n'ai pas posé la question à ce moment-là, mais le montant pour 2024 est exactement le même, mais les comptes sont plus faibles.



**M. Bernard Schär, Municipal**

Je n'ai pas en tête le budget de l'ASR, par contre les chiffres qui nous ont été communiqués sont ceux que nous avons rapportés dans le budget communal, je ne peux pas expliquer l'augmentation 2023, mais ce sont les chiffres que l'ASR nous a communiqué et ce sont les charges prévues pour notre commune.

**M. Nicolas Luyet (A)**

J'ai peut-être une piste, c'est que nous approchons du nombre fatidique d'habitants qui nous ferait changer de catégorie et je ne sais pas si c'est cela ?

**M. Bernard Schär, Municipal**

Non pas encore, ce n'est pas le cas, nous sommes encore en dessous des 3'500 habitants, sinon ce serait encore beaucoup plus cher.

**M. Nicolas Luyet (A)** Je n'ai pas de souci avec cela, car c'était déjà le même budget en 2023.

**Œuvres sociales p 38 à 41**

**Récapitulation par nature p. 42 à 43**

**Détermination du cash-flow p. 44**

**Analyse globale des charges p 45 à 46**

**Plan des investissements p. 47**

**M. Tiago Ribeiro (VG)**

Je sais que prévoir à l'avance des dépenses importantes c'est parfois difficile, mais j'ai une question concernant le point 35050 Collèges du Village, « Etude création de nouveaux bâtiments scolaires et extensions (suite) ».

Je me suis penché sur les budgets, que nous pouvons consulter en ligne, comme le budget 2017 et nous avons à chaque fois des montants qui apparaissent sur cette ligne et ce qui est frappant c'est qu'en regardant le budget 2019, nous avions un montant de 7 millions de francs prévu comme une dépense en 2020, 7,5 millions en 2021, si je prend le budget 2020 c'est 15 millions qui devait être dépensés, en 2022 et maintenant nous en sommes, pour le budget 2023 à une projection pour 2026 et suivants de 20 millions et pour 2027 et suivantes nous sommes à 40 millions de francs.

Je sais qu'il y a un pavillon scolaire et des investissements qui ont été consenti dans l'établissement actuel avec l'élaboration de nouvelles classes, mais j'ai une forme d'inquiétude par rapport à la planification des dépenses faite par la Municipalité, d'autant plus que nous parlons d'un projet d'envergure et capital pour notre commune, mais aussi celles du cercle. Je me demande quelle est la vision de la Municipalité et mon inquiétude est de voir le projet de nouvel établissement scolaire, du nouveau collège être repoussé, vraisemblablement indéfiniment.

J'invite la commission de gestion à se pencher, par curiosité et sans arrière-pensée, sur l'élaboration de ce plan d'investissement, qui n'est certes pas un budget, mais qui est sensé nous permettre de voir la vision que la Municipalité a pour la commune en termes de dépenses.

**M. Cédric Desmet, Municipal**

La vision est très claire pour la commune, nous sommes en train de rédiger le cahier des charges en vue d'un mandat d'étude parallèle qui sera publié sur SIMAP dans le cadre des marchés publics pour fin avril. Le cahier des charges précisera un montant que nous souhaitons ne pas dépasser, qui sera de CHF 35 millions, ce budget à CHF 40 millions est large pour se prémunir de toute problématique.



Nous espérons pouvoir construire ce collège avec CHF 35 millions, pourquoi une telle augmentation sur les années, c'est parce que le projet a été redimensionné de nombreuses fois, il est maintenant arrêté à 8 classes supplémentaires.

Le Canton exige, pour le total de classe que nous aurons sur le site, 4 salles de sports, actuellement nous en avons 2, il faudra 2 salles de sport supplémentaires. Ce sont des informations que nous n'avions pas, il y a quelques années quand le budget a été fait, ce sont des règles cantonales que nous n'avons pas le choix de suivre pour la construction, sinon nous n'aurions pas le feu vert du Canton. Nous devons avoir des bâtiments administratifs en conséquence, des bibliothèques, tous ces bâtiments représentent des mètres cubes. Ce montant actuel est faible avec 35 millions de mandat d'étude parallèle, devrait nous permettre de choisir 3 concurrents qui vont pouvoir déposer des dossiers.

Le Conseil sera impliqué dans les démarches pour les présentations des dossiers finaux et nous pourrons avancer, s'il n'y a pas d'oppositions, et le meilleur calendrier serait entre 2028-2030 pour avoir notre futur collège.

#### **M. François Morier-Genoud (VG)**

Dans le budget d'investissement sur les routes, il est mentionné que les travaux au Chemin Vert seront entrepris à partir de 2027, si j'avais bien compris il me semblait que Vevey était sur les starting-blocks et je me demandais si cela a été fait en coordination avec Vevey.

#### **M. Michel Ceppi, Municipal**

De toute manière il y aura une collaboration avec Vevey pour cette route, mais comme ils ne savent pas encore ce qu'ils vont faire avec les anciens projets des bâtiments Nestlé, nous avons laissé ce point en attente. S'il y a de gros chantiers qui doivent se faire sur cette route et que nous la refaisons à neuf, ils vont devoir tout détruire, par exemple pour le chauffage à distance ou autre. Nous nous sommes dit que de toute manière nous sommes à 50-50 et nous allons suivre leurs investigations. Nous ne savons pas à quelle date cela va se faire et même à Vevey, ils ne savent pas encore où ils vont aller. Quand nous aurons des nouvelles nous vous les donnerons.

#### **Budget 2024 du BTI**

Pas de demande de parole.

#### **Budget 2024 Déchèterie**

Pas de demande de parole.

#### **M. Roch Genoud (A)**

Je tiens à remercier M. Bernard Schär pour les différentes informations apportées sur le budget 2024, mais je souhaite revenir, avant le vote, sur ses propos qui m'ont un peu étonné en début de séance.

Ces informations auraient été utiles lors de la réunion de la Municipalité et de la CoFin, nous avons parlé de cette marge d'autofinancement et nous n'avons jamais été informés de cette petite ou grande subtilité comptable que, je n'ai pas tout à fait compris.

La CoFin se penchera sur ce sujet lors de sa prochaine réunion.

En ce qui concerne les VMCV, peut-être que la CoFin a tort, mais nous constatons que nous avons systématiquement une augmentation du soutien aux transports publics, ce que la CoFin ne juge pas.

Je fini par la masse salariale, la CoFin se prononce sur les faits, ce qu'elle à sa connaissance c'est ce feuillet jaune, qui mentionne bien une augmentation de CHF 200 à 250'000 de la masse salariale, cela dépend de la méthode de calcul si nous prenons les traitements seuls ou la cotisation AVS, etc ou si nous comptons l'ajout du personnel intérimaire, par exemple en p. 17 avec CHF 2'000.

C'est du devoir de la CoFin de vous rendre attentifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de ce fait et elle continuera à observer l'évolution de ce point.

Une dernière correction, il ne s'agit pas d'un coup de gueule de la CoFin, mais juste d'un rapport clair, facile à lire et succinct, merci encore à son auteur.



**VOTE des conclusions :**

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le préavis municipal no 16/2023

ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

décide

d'adopter le budget communal 2024 présentant :

aux revenus CHF 20'545'000.00

aux dépenses CHF 20'691'400.00

d'où un excédent de dépenses de CHF 146'400.00

***Le préavis municipal no 16/2023 est accepté à majorité et 1 abstention***

**14. Préavis n° 17/2023 : Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (CITS)**

La parole est donnée à M. Patrick Groux qui donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

**M. Patrick Groux (C)**

Je tiens à dire que ce n'est pas la faute de la Municipalité si nous avons reçu ce Préavis très tard, c'est l'administration de Montreux qui s'occupe de la paperasse et la Municipalité a jugé bon de traiter cet objet rapidement. Toutes les communes doivent se prononcer et les dernières le feront en janvier prochain. Cela nous a permis de traiter les amendements.

M. Groux donne lecture des conclusions et précise qu'il s'agit du budget, car le règlement a été voté l'année passée, qu'il ne faut pas revenir sur ce sujet et juste voter le budget.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE des conclusions :**

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le préavis no 17/2023 sur le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve (CITS),

ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

décide

d'adopter le budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve (CITS).

***Le préavis municipal no 12/2023 est accepté à l'unanimité.***



**15. Rapport n° 04/2023 : Réponse à la motion (P. Groux) « pour la mise en place d'une mesure sociale contrebalançant la baisse d'impôts mise en place lors de l'introduction du règlement de la gestion des déchets »**

La parole est donnée à M. Tiago Ribeiro qui donne lecture des conclusions du rapport de la commission ad-hoc.

**M. Patrick Groux (C)**

Je ne vais pas faire long étant donné que j'ai envoyé ma réaction aux membres du Conseil, j'ai entendu une réflexion disant que ce n'était pas le bon moyen d'amender le budget pour obtenir des résultats. Mais je m'aperçois qu'une motion, l'outil le plus contraignant que nous puissions utiliser ici, et au vu de ce que l'on en a fait, je me demande par quel biais il faut attaquer pour obtenir quelque chose. C'est un peu contradictoire.

La Municipalité ne propose qu'un toilettage du règlement pour la gestion des déchets, alors qu'elle a toute autorité pour changer elle-même ce règlement. J'espère que les deux petites propositions qu'elle a faites, resteront d'actualité et que la Municipalité, dans sa compétence, pourra les rajouter à ce règlement.

Pour moi elle ne répond pas du tout au fond de la motion que j'ai déposée et qui a été appuyée par une grande majorité du Conseil.

Il n'y a pas d'étude, pas de réponse, pas de calcul, rien.

Peut-être que cette motion était très générale, c'était pour moi dans un esprit de laisser toute liberté à la Municipalité d'y réfléchir et de proposer quelque chose de concret.

**M. Cédric Desmet, Municipal**

Oui la Municipalité souhaite mettre en place ces mesures, peu importe la décision de ce soir. Cela nous semble utile dans un but social, ce sont deux mesures qui sont ciblées sur les personnes à faible revenu ou en difficultés financières et cela semble plus adéquat d'adapter ce genre de mesure, que de faire une méthode parapluie et de redistribuer CHF 180 à chacun des ménages, peu importe leurs revenus.

Il était clairement expliqué, dans le rapport, que nous n'avions pas la possibilité de connaître les revenus et situations financières des gens, par contre ce type de mesure nous permettra de cibler les personnes qui ont réellement un besoin. Ce type de mesure semble plus social, en effet, ce sont des directives qui sont de la prérogative de la Municipalité et nous sommes en droit de les valider sans devoir les faire passer devant le Conseil. Ces mesures seront mises en place au 1er janvier prochain.

**M. Patrick Groux (C)**

Je souhaite préciser que ce n'est pas une méthode parapluie, je vous ai fait des tableaux calculés avec le calculateur du canton de Vaud, ce n'est qu'un minimum de ce que nous pourrions redonner à tout le monde, petits et moyens revenus, classe moyenne.

Je vous ai prouvé combien nous étions touchés par la mise en place de cette baisse d'impôts à l'époque. Ce n'est pas distribuer, comme le dit M. Desmet, c'est un minimum de redistribution de quelque chose qui était d'une grande inéquité quand nous avons mis cela en place il y a 10 ans. Nous y avons tous droit, du fait que cela nous coûte bien plus cher que le montant de CHF 60 par année indiqué par M. Desmet.

Je souhaite préciser ce qui peut se passer maintenant, si vous refusez la réponse cela ne changera rien, la Municipalité va faire ce qu'elle veut, soit elle revient en ayant compris la demande, soit elle ne revient pas, mais moi je reviendrai avec un projet déterminé et vous vous prononcerez sur un règlement que je vous proposerai.

**M. François Morier-Genoud (VG)**

Nous avons voté par rapport au budget concernant le financement pour les transports, ce montant a été défini de CHF 30'000 par année et nous n'utilisons que CHF 10'000, le reste est perdu, peut-être que ce serait une bonne idée d'en faire un fonds qui pourrait être utilisé et permettrait d'être plus flexible à gérer et que cela puisse profiter à tout le monde comme c'est proposé ici.



**M. Cédric Desmet, Municipal**

Pour revenir sur le thème de la motion, je vous rappelle que, si cette somme devait être redistribuée, cela représente 2 points d'impôts, ils avaient été baissés il y a 10 ans, ce qui n'est pas récent. Il faudrait augmenter ces 2 points d'impôts lors du prochain vote du taux d'imposition de la commune qui se fait en septembre, à vous d'amender le préavis qui serait déposé pour augmenter de 2 points d'impôts, afin de permettre de financer ces mesures. Avec la Municipalité actuellement il nous semble plus important de rester stable sur les points d'impôts, car nous savons que nous devons investir CHF 35 millions dans un collège, qu'il y aura déjà des travaux en 2026-27-28 et que nous devrons peut-être augmenter les impôts. Au vu de la situation il est compliqué de venir tous les deux ans avec des augmentations des points d'impôts pour une mesure de répartition de la somme dans un premier temps et après pour financer un collège où il y a un réel enjeu et des sommes très conséquentes en jeu.

Nous toucherons des loyers supplémentaires de la part des autres communes du Cercle qui nous permettront de rembourser par la suite cet investissement.

**M. François Morier-Genoud (VG)**

Par rapport à la réponse de M. Desmet, oui il est vrai qu'augmenter le point d'impôt c'est difficile, mais nous pouvons aussi nous dire que, dans cette situation, lorsque nous augmentons le point d'impôts nous améliorons la péréquation et nous avons encore plus de revenus.

C'est bien joli de vouloir garder un point d'impôt très bas, mais cela péjore aussi qu'il soit bas.

**M. Bernard Schär, Municipal**

Je dois malheureusement contredire M. Morier-Genoud, le point d'impôt dans la nouvelle péréquation intercommunale n'a plus d'incidence.

**VOTE des conclusions :**

Par le présent rapport, la Municipalité considère qu'il a été répondu à la motion déposée par M. Patrick Groux.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le rapport no 04/2023 de la Municipalité en réponse à la motion « pour la mise en place d'une mesure sociale contrebalançant la baisse d'impôts mise en place lors de l'introduction du règlement de la gestion des déchets »;

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;

décide

de valider la directive communale sur la gestion des déchets, version 3.0 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

***Le rapport no 04/2023 est refusé à 21 NON, 14 OUI et 9 abstentions***

**16. Motions, postulats et projets rédigés**

Le bureau n'a reçu aucun dépôt.

**17. Interpellations**

Le bureau n'a reçu aucune interpellation.



## 18. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

### M. le Président

Je vous rappelle, afin d'éviter une dispersion des sujets, que le bureau a proposé que, lorsqu'un sujet abordé peut engendrer des réactions, que l'on finisse d'abords les prises de parole sur ce sujet, avant de passer plus loin.

### Mme Sophie Novy (C)

Je prends la parole ce soir avec la casquette de commissaire d'Agenda 21 pour vous rassurer ou pas sur l'évolution du travail, lié Agenda 21 et le plan climat. Lors des dernières séances du Conseil il y a eu beaucoup de manifestations d'inquiétude quant à la charge de travail, le rôle et les divers projets à gérer dans le contexte de l'Agenda 21 et du plan climat. Ma fonction de commissaire dans une commission dite consultative ne me permet pas de vous dévoiler les divers projets, par contre je pense qu'il est indispensable de pouvoir tout de même vous communiquer que les choses bougent ?

Certes pas à une cadence que certains ou moi-même voudrions plus rapide face à l'urgence climatique, mais les projets avancent et ça c'est déjà quelque chose de positif. Lors des premières rencontres de la commission Agenda 21 en 2022, la demande était que la commission participe à la création d'un catalogue de mesures en faveur de la transition énergétique. Les 4 membres de la commission avaient remis une longue liste de propositions. Entre temps, au début de l'été, le plan climat, un pavé assez indigeste de 60 pages, nous a été remis. Et là, il est vrai qu'un sentiment d'inconfort, des frustrations se sont installées face à cette montagne que représente ce plan climat. Par où commencer ? Avec quels moyens ? Une des difficultés étant que le terme Agenda 21 touche à des domaines très larges tels que le social, l'économique et l'environnemental avec en son centre toujours la notion de durabilité fleurant avec le vivable, le viable et l'équitable et bien sûr le plan climat qui en fait partie intégrante. Au fil de nos discussions, il nous est clairement apparu qu'il manquait un fil rouge pour que le travail fourni par la Municipalité et la commission consultative puisse trouver du sens et aboutir. Et c'est là, que je remercie M. Dellspurger, notre Monsieur Durabilité pour l'énorme travail fourni depuis cet été. En effet, il a établi, en s'appuyant sur les propositions du plan climat, une photographie de la situation actuelle de notre commune sous forme d'un immense tableau Excel. Celui-ci permet de voir quel sont les projets Agenda 21 déjà aboutis, en cours ou à prévoir. Il permet également de constater que certains projets devront être délégués à des professionnels externes, que certains autres pourront peut-être voir la naissance de groupes de travail,....etc.

On retrouve dans cet état des lieux différents domaines tels que l'énergie, la mobilité, la consommation, la gouvernance, les ressources naturelles, la participation citoyenne, la santé humaine, le développement territorial, la gestion des eaux, les dangers naturels. Ces domaines sont classés en sous domaines, rattachés à des mesures, priorisés, liés à des actions avec des projets, planifiés dans le temps et reliés à un organe responsable. Ce tableau se veut évolutif et je l'espère et j'y crois, il va nous permettre d'aller de l'avant de manière plus sereine et structurée. Pour terminer et clarifier encore la position de la commission Agenda 21, c'est une commission consultative qui peut amener ses propositions et ses avis, mais les décisions finales sont prises par la Municipalité. La priorisation des projets reste une décision municipale, mais les gros projets passeront de tout évidence par des préavis suivant les montants engagés. Par contre, je souhaite vous encourager, chers collègues conseillers, à nous faire part de vos idées en lien avec Agenda 21 et nous les soumettrons avec plaisir lors de nos prochaines commissions. J'espère que ces quelques informations auront nourri un peu vos questionnements et je laisse le soin à mes collègues commissaires et à la municipalité de compléter, rectifier au besoin.

Merci de votre attention.

M. le Président remercie tous les membres du Conseil qui participent à cette commission.



**M. Patrick Groux (C)**

Je remercie la Municipalité pour sa réponse détaillée dans les communications, concernant le prix de l'électricité de la Romande Energie, il y avait beaucoup de détails et d'explications. Je souhaite cependant vous apporter quelques précisions, cela fait près de 9 ans que les fournisseurs surfacturent les consommateurs captifs que nous sommes. En ne calculant pas le prix moyen de l'achat d'électricité, mais en prenant le prix fort.

Les fournisseurs, dont la Romande, ne font qu'augmenter les bénéfices et ne freinent pas la répercussion des coûts sur les ménages comme elle pourrait le faire.

Sur ma dernière facture, l'acompte 2024 est de 62% d'augmentation.

Les dividendes n'ont pas baissé, le salaire du président se monte toujours à CHF 800'000 par année, le président du Conseil d'administration à CHF 135'000.

L'achat du kilowatt-heure sur le marché national se monte actuellement à 11 centimes, alors qu'il nous est facturé 23 centimes. L'achat de l'électricité se répartit jusqu'à 4 ans et non sur quelques mois de 2022 où les tarifs ont explosé. Je dois malheureusement vous dire que les prix ne vont pas baisser, 25 milliards d'investissement sont prévus ces prochaines années pour rénover le réseau et l'adapter à la production des particuliers. Car même si le photovoltaïque existe depuis plus de 20 ans, nos fournisseurs n'ont rien investi et le réseau actuel n'est pas du tout adapté.

J'ai fait le vœu que la Municipalité écrive à la Romande Energie pour transmettre les doléances du Conseil, cela a déjà été fait par moults communes du canton. Je réitère mon vœu que la Municipalité, en tant qu'actionnaire, transmettre une position ferme de désaccord quant à la politique de la Romande Energie. Je demande à M. le Président s'il peut faire un vote pour voir si ce vœu est appuyé.

M. le Président indique que ce n'est pas réglementaire et qu'une interpellation aurait été utile.

**Mme Marouska Soltermann (C)**

Je me permets de vous faire un bref rapport de la séance de l'ASICC Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier.

Depuis notre dernier conseil de septembre, l'association scolaire intercommunale du cercle de Corsier a eu 2 séances et 2 « volées » de commissions ad hoc relativement denses.

**Séance du 28 septembre 2023:**

Le conseil a examiné le préavis 02-2023 concernant le budget ASICC pour 2024. Il est important de mentionner une augmentation continue du budget ASICC. Cette situation peut paraître frustrante pour la collectivité, mais les raisons de ces hausses budgétaires ont été jugées justifiables et les arguments avancés, valables.

Les délégués ont majoritairement approuvé, (avec une abstention) le budget de fonctionnement pour l'année 2024.

Total des charges brutes CHF 9'927'636.00

Total des revenus CHF 1'789'270.00

Soit une charge nette à répartir pour les 4 communes de CHF 8'138'366.00. Le montant pour Corsier est de CHF 2'605'787.00.

Le procès-verbal de la séance est accessible sur le site de l'ASICC (ou tout prochainement vu qu'un nouveau site est en cours de développement sur lequel vous retrouverez toutes les infos et décisions du CI).

Cette séance du 28 septembre a été présidée par Isabelle Mougneau, en tant que vice-présidente du conseil intercommunal, suite à la démission de M. Roberto Trüb, Président du conseil, au 31 août 2023. Durant cette session, aucun délégué n'a manifesté le désir de succéder à la présidence. En conséquence, il a été convenu de repousser l'élection du nouveau président à la séance suivante, donnant ainsi du temps aux délégués pour envisager des candidatures potentielles. Mme Mougneau a prolongé sa présidence ad intérim.



#### Séance du 14 novembre 2023 :

Lors de cette séance, le conseil a approuvé à l'unanimité le Préavis 03/2023, qui concerne la révision des Statuts de l'ASICC et l'introduction de nouveaux statuts. Il doit maintenant l'être dans les 3 autres Conseils Communaux, comme nous l'avons traité ce jour.

Le conseil a également adopté le Préavis 05/2023, qui porte sur la révision du Règlement du Conseil Intercommunal et l'instauration d'un nouveau règlement.

Suite à une pétition signée par 120 personnes du Cercle, le Préavis 04/2023 « *relatif à la demande de mise en place d'un projet pilote d'accueil pendant les vacances scolaires d'été 2024* » a été accepté par une majorité de votes, avec 7 voix pour, 4 contre, et une abstention. Le budget prévu est de CHF 50'000.00, figurant dans le budget 2024 de l'ASICC, dont on estime que CHF 30'000.- seront directement financés par les parents. L'acceptation dudit projet permettra d'ouvrir le site parascolaire de Corsier à 48 enfants entre 4 et 8 ans, durant les 2 premières semaines de juillet et la dernière semaine des vacances d'août. Une analyse sera effectuée à la rentrée avant d'envisager la reconduction d'une nouvelle offre pour les années suivantes.

Au cours de cette séance, Mme Corinne Borloz a été élue présidente. Mme Nsa Bee a également prêté serment en tant que secrétaire du conseil intercommunal et M. Cédric Desmet, Municipal a été assermenté en remplacement de M. Hervé Liniger suite au changement de dicastère de ces derniers.

Mais le 28 novembre dernier, les démissions immédiates de la nouvelle secrétaire et de la vice-présidente ont été portées à notre connaissance. Le PV du 14 novembre a été rédigé par Mme Bee avec le soutien de Mme Mougneau. Le bureau est donc en recherche active d'un ou une nouvelle secrétaire et la nomination d'un nouveau membre délégué à l'ASICC de dernier qui sera issu de la Concorde, peut attendre le 28 mars 2024, date de la prochaine séance. Mmes Skinner et Soltermann restent scrutatrices. Je vous remercie de votre attention.

#### **M. le Président**

Je remercie Mme Soltermann pour ces informations, il est assez rare que nous ayons des retours des commissions intercommunales, je trouverais intéressant d'en avoir plus souvent. Nous allons discuter avec le bureau pour éventuellement ajouter un point à l'ordre du jour.

#### **M. Olivier Schorer (VG)**

En début de législature, il y a un peu plus de deux ans, nous avions brièvement abordé le sujet de fusion de commune et si je me souviens bien, la Municipalité avait dit qu'un sondage auprès de la population allait être fait. Je voulais savoir où cela en était et si c'était toujours d'actualité ?

#### **Mme Arianne Rouge, Syndique**

Il y a eu une discussion avec les 4 Municipalités du cercle, la proposition de sondage a été refusée par les Conseils et les Municipalités et nous ne sommes pas partis seul dans ce projet.

#### **M. Christian Kaelin, Municipal**

Quelques rapides réponses aux questions de M. Luyet et de M. Roch Genoud, concernant le détail de financement des bornes électriques de recharges des véhicules, dans les grandes lignes c'est un coût qui va avoisiner les CHF 30'000, nous avions prévu CHF 20'000 de budget et nous avons pris CHF 10'000 dans le compte développement durable, ceci sans prendre en compte les subventions cantonales. Les emplacements ne sont pas tout à fait terminés, comme vous avez pu le constater, la possibilité de recharger des véhicules sur place est prévu, en principe, la semaine prochaine.

Pour répondre à M. Groux par rapport au prix de la Romande Energie, j'ai interpellé personnellement le directeur, Christian Petit, lors de l'assemblée générale, qui m'a évidemment donné les réponses que j'ai communiqué à tout le monde, en disant qu'il avait d'autres actionnaires que les actionnaires Romands et une partie d'actionnariat privé, alors que nous savons que la Romande Energie est majoritairement en main communale et cantonale. Cela ne l'a pas empêché de débouter la question. Ce que nous pouvons dire c'est que les bénéfices de



la Romande Energie sont quelque part reversés aux actionnaires dont nous faisons partie et les collaborateurs vivent sur le territoire romand en principe, ce n'est pas de l'argent qui part de l'autre côté de l'Atlantique ou de l'autre côté de la planète.

Nous allons écrire formellement à la Romande Energie pour marquer notre position et la position de la population de la commune de Corsier.

**Mme Anne Volet (A)**

Chers collègues, J'ai une petite information, si vous chercher des cadeaux de fêtes de fin d'année locaux, nous avons encore du vin cuit des anciens de la jeunesse qui a été fabriqué avec du jus de poire de Saint-Légier, fin octobre. Nous avons eu plus de jus que prévu et il nous reste quelques bouteilles. Si vous êtes intéressé par un chouette cadeau de Noël, c'est CHF 25 le litre, vous pouvez vous adresser à moi. Je souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous et de vos proches.

**M. Florian Volet (A)**

J'ai une demande concernant le terrain de la Bourgette, j'ai remarqué que les filets, à l'arrière des buts, étaient endommagés cela depuis plusieurs mois, serait-il envisageable de les réparer ou de remettre en état, pour que nous puissions pratiquer correctement le foot, sans envoyer des ballons chez les voisins.

**M. Pierre-André Debétaz, Municipal**

Comme les pavillons ont été terminés il y a une année à peu près, nous avons prévu quelques réparations, les fissures dans le Tartan, les éléments sur les lignes et sur les filets, nous allons remettre à jour le terrain de la Bourgette dans le budget.

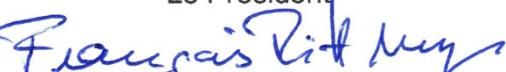
**M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos la séance à 22h52, remercie chacun pour son travail et rappelle que la prochaine séance de notre Conseil sera le 18 mars 2024, à 20h00 à la Grande Salle.

Il souhaite à tous une très bonne fin d'année, d'ores et déjà une très bonne année 2024 et une bonne rentrée.

Au nom du Conseil communal

Le Président

  
François Rittmeyer



La secrétaire

  
Céline Morier